

AUJOURD'HUI



Le cas Carax

Odile Tremblay a rencontré le cinéaste Léos Carax. L'auteur des *Amants du Pont-Neuf* en a jusque-là de la France et des Français, du milieu du cinéma surtout, qu'il n'a pas assez de mots pour flétrir: « fourbe, mesquin, jaloux ». **Page C-1.**



Gilles Marcotte, le mélomane

En un recueil intitulé *L'amateur de musique*, Gilles Marcotte vient de publier chez Boréal les 32 chroniques musicales qu'il composait de 85 à 91 pour la revue *Liberté*. À cette occasion, il s'est entretenu avec Odile Tremblay. **Page D-1**



Don Cameron au DEVOIR

De passage au DEVOIR hier, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse Don Cameron a plaidé en faveur d'un fédéralisme équilibré, seule condition à la survie du Canada. **Page A-2**



Au pire l'argent au hockey

En battant la Tchecoslovaquie 4-2 hier, l'équipe canadienne s'assure à tout le moins d'une médaille d'argent, mais affrontera la CEI pour la médaille d'or demain. **Page A-6**

L'inflation à son niveau le plus bas depuis 20 ans

Michel Van de Walle
de la Presse canadienne

L'INFLATION au Canada a atteint en janvier dernier son niveau le plus bas en près de 21 ans, soit un taux annuel de 1,6%. Les données de Statistique Canada publiées hier montrent toutefois que c'est toujours au Québec que le taux d'inflation demeure le plus élevé, soit 2,6% à Montréal et 2,3% à Québec. La hausse de janvier est attribua-

ble au prix des maisons (0,3%), l'alimentation (0,8%) ainsi que les coûts de transport (0,9%).

À Toronto, où autrefois l'inflation était relativement élevée, le taux en janvier n'était plus que de un pour cent. Il en est de même à Calgary tandis qu'à Saskatoon, le taux est de... zéro.

Dans les principales villes des provinces de l'Atlantique, le taux enregistré en janvier est partout inférieur à 1%.

Il y a un an, en raison de l'effet de l'entrée en vigueur de la taxe fédérale sur les produits et services, le taux d'inflation avait atteint en janvier 6,8%. En décembre 1991, le taux n'était plus que de 3,8%.

Plusieurs facteurs expliquent ce niveau particulièrement bas, qui n'avait pas été vu depuis mars 1971. Non seulement les taxes de vente fédérale et provinciale sont-elles maintenant intégrées aux prix mais la récession particulièrement coriace

rend impraticable toute augmentation des prix de vente au détail.

« Les entreprises industrielles ont de la difficulté à hausser et même à maintenir leurs prix et cela se reflète sur les ventes au détail », signale Robert Normand, économiste au Mouvement Desjardins.

Selon lui, « un taux de 1,6%, c'est exceptionnel. Et si c'est ainsi toute l'année, c'est que ça irait vraiment mal ». Car le maintien de l'inflation à **Voir page A-4: L'inflation**

Asthme : des médicaments qui tuent ?

Isabelle Paré

DES CHERCHEURS de l'Université McGill et de quatre autres universités canadiennes et américaines viennent d'établir un lien clair entre l'usage intense des médicaments les plus vendus pour soulager l'asthme et les risques accrus de mourir de cette maladie.

Les résultats de cette importante recherche épidémiologique publiée jeudi dans le *New England Journal of Medicine* sont probants : les chances relatives de mourir d'asthme sont deux fois et demie plus élevées pour chaque aérosol doseur consommé par mois contenant des médicaments destinés à dégager les bronches.

Cette vaste étude, amorcée en septembre 89 auprès de 12 301 personnes asthmatiques de la Saskatchewan, était destinée à vérifier si la hausse importante des décès dus à l'asthme observée dans certains pays occidentaux pouvait être influencée par la consommation de médicaments très populaires, appelés bronchodilatateurs « beta2-agonists ».

Ces types de médicaments, administrés sous forme d'aérosol, ou « pompe », sont plus connus sous leurs noms commerciaux de Berotec, Ventolin, Proventil, Alupen, etc., et sont fréquemment utilisés par les personnes souffrant d'asthme.

Au Québec, on estime qu'au moins **Voir page A-4: Asthme**

COLÈRE VERTE À OTTAWA



Quelque 30 000 agriculteurs et sympathisants ont bruyamment manifesté leur colère contre le premier ministre Brian Mulroney et le gouvernement conservateur, hier. Les manifestants accusent Ottawa de ne pas prendre la défense des agriculteurs canadiens aux négociations du GATT, l'Accord international sur le commerce et les tarifs douaniers. **Page B-1**

PHOTO PC

Les libéraux fédéraux tiennent des assises modestes

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

HULL. — Il aura fallu huit ans mais le Parti libéral du Canada a fini par perdre ses allures de gouvernement en exil. Hier soir, Jean Chrétien a ouvert les assises générales les plus modestes de l'histoire récente du PLC en insistant davantage sur les efforts que devra faire son parti pour remporter la victoire aux prochaines élections que sur sa première place dans les sondages.

« C'est le premier jour de la campagne électorale, a-t-il ainsi annoncé d'emblée, elle sera longue et ardue,

mais nous la gagnerons. » Quant au Québec, le chef a décrit le parti libéral comme y étant dans les « hautes terres », tout en soulignant qu'il lui restait toute une côte à remonter.

Mais les 1800 libéraux réunis à Hull pour la première fois depuis l'élection de Jean Chrétien à leur tête n'ont pas besoin de leur chef pour leur dire qu'ils ont du travail à faire.

Pour les libéraux qui sont habitués aux spectacles à grands déploiements et aux installations dernier cri, la salle dénudée du Palais des Congrès de Hull a tout pour enlever les derniers vestiges d'illusions de grandeur que huit ans dans l'opposition n'auraient pas dissipées.

Dans la même veine, cette année, le spectacle vidéo consiste en deux diapositives qui reviennent à tour de rôle. Et dans son rapport financier, le responsable des finances du parti a évité avec pudeur hier de totaliser la dette du PLC qui se chiffrait aux derniers nouvelles aux environs de quatre millions de dollars.

Quant à la performance du parti dans les sondages, elle n'enivre pas tant que ça les militants. Depuis 1986, exception faite de brefs flirts de l'électorat avec le NPD, le Parti libéral a toujours été en tête dans les sondages sauf au moment du vote de novembre 1988.

À cela s'ajoutent les inquiétudes

inspirées par la performance inégale de Jean Chrétien depuis 18 mois. Depuis quelques semaines, son entourage promet un « nouveau » Chrétien à qui veut l'entendre. « Depuis que je suis devenu chef, j'ai eu souvent l'occasion de réfléchir à mon rôle. Je ne suis pas parfait. Je ne peux pas vous livrer la perfection mais je peux livrer au pays ce dont il a besoin. Je peux livrer de l'honnêteté au Canada », a-t-il affirmé de son côté sur un ton rassurant aux militants hier soir.

En attendant, l'humeur plutôt sombre du parti lui a déjà inspiré certains virages. **Voir page A-4: Les libéraux**

L'industrie militaire canadienne n'a pas chômé pendant la guerre du Golfe

Jocelyn Coulon

Good Neighbours — Good Partners est un vidéo bien particulier. Monté par la division des programmes aérospatiaux et militaires du ministère des Affaires extérieures, ce petit film d'une quinzaine de minutes est utilisé par les attachés commerciaux canadiens à l'étranger. Il a pour but de renseigner les



industriels locaux sur le matériel militaire de l'industrie canadienne. Le vidéo, qui avait été achevé pour marquer le sommet Mulroney-Reagan de 1985 à Québec, a été modifié après la guerre du Golfe. Chaque fois qu'on y aperçoit du matériel militaire canadien une inscription apparaît indiquant son utilisation lors de la guerre du Golfe. Fait pour le moins cocasse, l'histoire des relations militaires américano-canadiennes y est relatée à l'aide d'images de rencontres entre présidents américains et tous les premiers ministres canadiens... sauf Pierre Elliott Trudeau.

Pendant la crise du Golfe, alors que la diplomatie canadienne travaille à promouvoir ses propositions d'après-guerre, l'industrie militaire

À quelques jours du premier anniversaire de la fin de la guerre du Golfe, LE DEVOIR publie un deuxième extrait du livre de Jocelyn Coulon, *La Dernière Croisade*, la guerre du Golfe et le rôle caché du Canada, publié aux Éditions du Méridien. Dans cet extrait, l'auteur raconte comment l'industrie militaire canadienne a fonctionné 24 heures sur 24 pour approvisionner les États-Unis et certains membres de la coalition multinationale. Yvan Cléche a collaboré à l'ouvrage.

ne reste pas au chômage. De l'invasion du Koweït jusqu'au cessez-le-feu du 28 février, certaines usines canadiennes vont tourner 24 heures sur 24 pour approvisionner les Américains et d'autres membres de la Coalition. Au minimum, plus de 100 millions \$ de nouveaux contrats tomberont dans les poches des industriels lors des cinq premiers mois de la crise.

Dès les premiers jours de la crise, le Pentagone contacte la Défense nationale et les Affaires extérieures canadiennes pour obtenir du matériel de défense. Les officiels canadiens

sont embarrassés. Contrairement aux États-Unis qui viennent de mettre leur loi d'urgence en vigueur, donnant ainsi la priorité aux achats militaires, le Canada n'a pas décidé d'appliquer cette législation. Les affaires doivent donc se dérouler normalement. Mais ce n'est guère possible, car si les fonctionnaires devaient respecter tous les processus bureaucratiques, des mois s'écouleraient avant que le matériel militaire commence à être envoyé aux clients américains. Les délégations commerciales canadiennes aux

États-Unis sont submergées de demandes urgentes émanant des clients habituels de l'industrie canadienne. On se rend vite compte à Ottawa qu'il n'est pas question de rater cette occasion.

La Défense nationale, les Affaires extérieures, Industrie Science et Technologie, Approvisionnements et Services et la Corporation commerciale canadienne (CCC) forment alors un comité interdépartemental de hauts fonctionnaires qui ont pour tâche de contourner les obstacles bureaucratiques et de répondre à toutes les demandes américaines et alliées. La CCC est au cœur du système puisque, en tant que société de la couronne, « elle joue habituellement **Voir page A-4: L'industrie**



Histoire de Montréal depuis la Confédération

Paul-André Linteau

616 pages, illustré, 29,95 \$

La première synthèse moderne de l'histoire de Montréal depuis 1867

Dans un style vif, s'appuyant sur une iconographie abondante et originale, Paul-André Linteau réussit à rendre compte de toutes les dimensions de l'évolution de la ville. Un hommage à la fois érudit et passionné d'un Montréalais à sa ville.

Boréal

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES AU QUÉBEC

IL Y A 12 PARTIS POLITIQUES EN RÈGLE...

Le Directeur général des élections du Québec a pour fonction de veiller à l'application de la Loi électorale. Il fait connaître par la présente, la liste des partis politiques autorisés en date du 11 février 1992.

PARTI POLITIQUE	CHEF	REPRÉSENTANTE OU REPRÉSENTANT OFFICIEL
■ MOUVEMENT SOCIALISTE	Germain Gauvin	Christiane Sibillotte
■ NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC	Michel Parenteau	John Penner
■ PARTI CITRON/ LEMON PARTY	Denis Patenaude	Chantal Loriston
■ PARTI COMMUNISTE DU QUÉBEC	Marianne Roy	Roy Semak
■ PARTI CRÉDIT SOCIAL UNI (QUÉBEC)/ UNITED SOCIAL CREDIT	Jean-Paul Poulin	Lise Poulin
■ PARTI DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC	Gérard Lachance	Gilles Bourque
■ PARTI ÉGALITÉ / EQUALITY PARTY	Robert M. Libman	Gerry Cooper
■ PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC/ QUÉBEC LIBERAL PARTY	Robert Bourassa	Jean-Pierre Roy
■ PARTI MARXISTE-LÉNINISTE DU QUÉBEC	Christiane Robidoux	Serge Lafortune
■ PARTI POUR LA RÉPUBLIQUE DU CANADA (QUÉBEC)/ PARTY FOR THE COMMONWEALTH OF CANADA (QUÉBEC)	Gilles Gervais	Claude Brosseau
■ PARTI QUÉBÉCOIS	Jacques Parizeau	Rita Dionne-Marsolais
■ PARTI VERT DU QUÉBEC	Jean Ouimet	Pierre Quesnel

ET IL Y A DES RÈGLES À SUIVRE:

Voici les principales règles applicables aux contributions.

Selon la Loi électorale, seul un électeur peut verser, à même ses propres biens, une contribution à des fins politiques. Les personnes morales, comme les compagnies, les corporations et les syndicats, ne peuvent en aucun temps contribuer aux caisses des partis ou des candidats.

Chaque fois que vous faites un don en argent, que vous rendez des services ou fournissez des biens à titre gratuit à un parti, une association de comté ou un candidat, vous faites une contribution. Il existe cependant des exceptions qui sont prévues dans la loi.

Le représentant officiel ou la personne qu'il désigne à cette fin sont les seules personnes qui peuvent recueillir vos contributions. Ils ont l'obligation de vous délivrer un reçu pour toute contribution.

Vous pouvez déduire de votre impôt autrement payable à Revenu Québec une somme égale à 50 % de vos premiers 280 \$ de contribution.

Au cours d'une même année, vous ne pouvez verser plus de 3 000 \$ à chacun des partis ou candidats indépendants.

Vous pouvez verser votre contribution en argent comptant si le montant est de 100 \$ ou moins. Vous devez faire un chèque pour une somme de plus de 100 \$.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec:
Le Centre de renseignements
Directeur général des élections du Québec
Édifice René-Lévesque
3460, rue de La Pérade
Sainte-Foy (Québec)
G1X 3Y5

ou composer pour la région de Québec: 528-0422
à l'extérieur de Québec (sans frais): 1-800-461-0422

Un dépliant sur le financement politique au Québec est également disponible sur demande.



Le Directeur général des élections du Québec
Pierre-F. Côté, C.R.

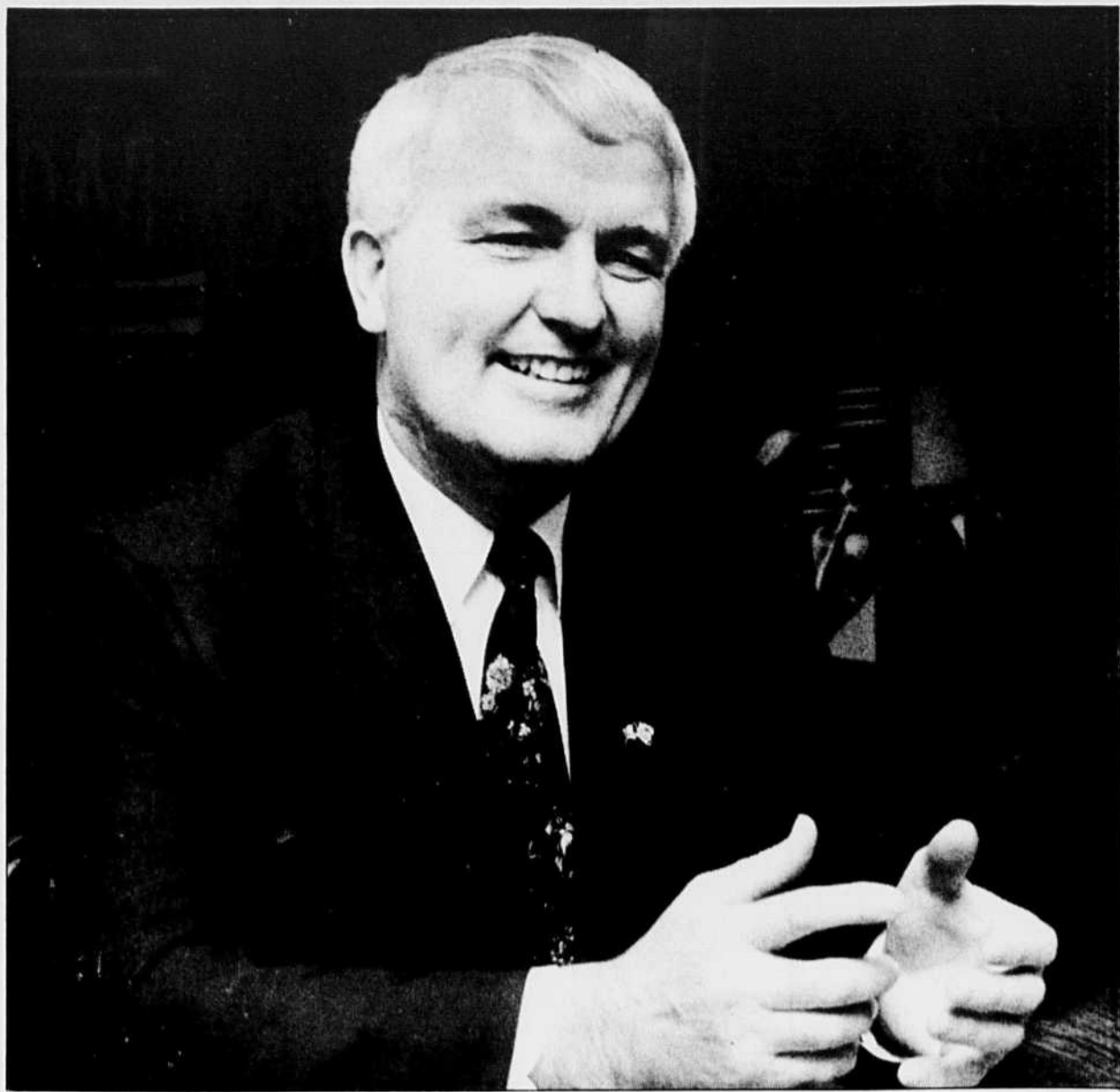


PHOTO JACQUES GRENIER

Don Cameron était de passage au DEVOIR, hier.

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse plaide pour un fédéralisme équilibré

Josée Bolleau

NI PARTISAN du fédéralisme asymétrique, ni défenseur d'un gouvernement central fort, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse Don Cameron ne voit qu'une solution à la survie canadienne : un fédéralisme équilibré, où les provinces ont leur mot à dire, où Ottawa tient son rôle, important mais bien circonscrit.

L'idée est à l'image de ce premier ministre conservateur méconnu au Québec. Elle fait appel à la raison, à la modération, au consensus. À la compréhension aussi.

Tout au long de l'entrevue qu'il accordait hier à la table éditoriale du DEVOIR, M. Cameron a fait preuve de cette ouverture d'esprit. Il lui est ainsi évident que, quel que soit le résultat du référendum québécois prévu pour octobre, son gouvernement s'inclinera devant la décision prise.

« Nous ne pouvons arrêter le Québec, a-t-il expliqué. Nous en sommes arrivés à un point de notre histoire où les Québécois ont tout à fait le droit de décider de leur avenir, même si c'est la souveraineté. J'espère toutefois que les gens évalueront sérieusement toutes les options. »

La société distincte à la québécoise, il le répète depuis des mois, lui semble par ailleurs tout à fait acceptable. Il n'a pas, à cet égard, les réserves qu'on a pu entendre ailleurs au pays.

L'homme, un proche du premier ministre Brian Mulroney, est pourtant un chaud partisan du fédéralisme, pour le renouvellement duquel il affiche un véritable optimisme.

Après une semaine de pérégrinations à travers le pays, qui l'ont conduit à Montréal en début de semaine, puis dans les bureaux des premiers ministres Gary Filmon, Bob Rae et... Robert Bourassa (« une rencontre privée, pour discuter d'économie en passant »), à la veille d'une rencontre avec les premiers ministres des trois autres provinces de l'Atlantique, M. Cameron se dit fort encouragé.

« Il y a un an, j'étais plutôt pessimiste. Plus maintenant, même si les

moments difficiles ne sont pas tous passés.

« Je pense qu'on assiste à un désir croissant de faire face aux vrais problèmes, et de les affronter en tant que nation. Je ne me surprends pas que la commission Beaudoin-Dobbie puisse avoir des divergences, mais je crois que ce à quoi tous s'attendent, c'est que son rapport s'attaque à la substance des questions posées. Il y va de sa crédibilité. »

En Nouvelle-Écosse, les vrais problèmes ont saveur économique. « Il est difficile, chez nous, de s'enflammer pour la Constitution quand on voit nos difficultés économiques », note d'entrée de jeu M. Cameron.

C'est d'ailleurs pourquoi, même si toute décision du Québec sera respectée, M. Cameron plaide pour une analyse objective de la situation.

« Si on pense que la récession actuelle est mauvaise, la séparation du pays sera encore pire pour l'économie, pour les Québécois comme pour nous. Ceux qui prétendent que la situation économique va s'améliorer ne savent pas ce qu'ils disent. Nous en aurons au contraire pour des années à tenter d'en sortir. »

La préoccupation refêlée toute la réflexion constitutionnelle de Don Cameron.

« En bout de ligne, on en revient toujours à l'économie », dit-il.

En Nouvelle-Écosse, l'accent est mis sur le développement régional. Ce système de distribution d'argent du grand frère fédéral créant besoins et attentes et qui se retire quand ça lui chante, a échoué, expose M. Cameron. Ce qu'il faut maintenant c'est une implication véritable des provinces dans les décisions qui les concernent, donc un amendement à l'article 36 de la Constitution sur les paiements de péréquation afin qu'un mécanisme de consultation soit prévu.

« Comme le Québec, nous croyons qu'il faut limiter le pouvoir fédéral de dépenser. Nous ne pouvons plus supporter l'imposition de nouveaux programmes quand Ottawa nous laisse la facture à payer. »

Cela doit-il entraîner l'attribution de nouveaux pouvoirs aux provinces ? Si cela leur convient, notamment au Québec, pourquoi pas, rétor-

que-t-il. « Ce qui compte c'est de les offrir à toutes les provinces, et je ne crois pas que le Québec veuille priver les autres de ce droit. On peut être différent et former quand même un pays. » Ce qui compte c'est que le rôle de chaque niveau de gouvernement soit bien délimité... et que les provinces puissent s'offrir ces nouveaux pouvoirs.

De même, M. Cameron n'a aucune opposition de principe à l'idée d'incorporer une Charte sociale dans la Constitution, tel que préconisé par le premier ministre ontarien Bob Rae. À condition de pouvoir payer ces programmes sociaux.

La même logique vaut pour la réforme du Sénat. Par simple considération économique, il faudra bien choisir entre une telle réforme et un Conseil de la fédération. « Il y a déjà trop de niveaux de gouvernement et les gens sont accablés de taxes. »

Lui-même dans le passé, et il n'en fait pas mystère, a vivement critiqué le Sénat. Mais l'homme de consensus s'est dit qu'il ne briserait pas un pays pour si peu, que si Clyde Wells et les provinces de l'Ouest y tenaient tant, on pourrait fort bien s'en accommoder.

En fait, l'émotivité du débat lui pèse. Il souhaite plutôt que l'on fasse passer les intérêts du pays au premier plan. Et le consensus est possible puisqu'il l'a réalisé dans sa province avec le NPD et les libéraux. Et pas par calcul politique, soutient-il.

Certes il ne dirige qu'avec une voix de majorité — et encore depuis seulement un mois, alors qu'un député indépendant, autrefois conservateur, est revenu à son parti d'origine, gagnant lundi un poste de ministre. Mais il a eu l'occasion ces derniers mois d'affronter l'opposition, notamment en présentant un budget fort impopulaire.

En matière constitutionnelle toutefois, l'avenir du pays est en jeu et il faut savoir y faire face avec sérieux. Il entend donc éviter les grands coups de gueule, être à l'écoute de chaque province en espérant qu'elles lui rendront la pareille, et se prononcer contre tout référendum fédéral.

« Son seul résultat sera de nous diviser davantage », conclut-il.

Propositions de candidatures au poste de chancelier

Le mandat du chancelier de l'Université Concordia, le juge en chef de la Cour supérieure du Québec Alan B. Gold, arrive à terme le 30 septembre 1992. À cet égard, le Conseil d'administration de l'Université a mis sur pied un comité de recherche spécial, qui invite tous les membres de la communauté universitaire et tous les amis de l'Université Concordia à lui proposer des candidatures.

Le chancelier est le chef en titre de l'Université. La personne qui détient cette charge dirige chaque année six réunions et plusieurs autres cérémonies officielles. Membre du Conseil d'administration et de certains de ses comités, elle préside notamment le comité de la collation des grades.

De par l'autorité que lui confère le titre, cette personne joue un rôle de premier plan aussi bien dans la communauté universitaire qu'à l'extérieur, où elle est l'ambassadrice de l'Université. Nous recherchons des

personnalités qui se sont distinguées dans leur domaine d'activités, qui maîtrisent l'art oratoire et, de préférence, qui ont une affiliation avec l'Université.

Prière de joindre la documentation biographique à la proposition et de la transmettre au comité par courrier ou par télécopieur, à l'attention de:

Marie-Andrée Robitaille
Secrétaire du comité de recherche
Secrétariat de l'Université
Bishop Court (BC-126)
Université Concordia
1455, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal (Québec) H3G 1M8

Téléphone : (514) 848-4811
Télécopieur : (514) 848-8765



UNIVERSITÉ
Concordia

Le Sommet de la justice s'achève sur la promesse de vite passer au concret

Clément Trudel

QUÉBEC — Dans une série de réflexions livrées jeudi soir au Sommet sur la justice, le juge en chef de la Cour suprême du Canada, Antonio Lamer, a mis en garde contre plusieurs écueils : légiférer à la hâte et inutilement, par exemple, ou refaire des études qui ont été bien faites, ce qui pourrait signifier qu'on diffère les actions concrètes attendues « dès lundi ».

Le juge Lamer a notamment demandé au Barreau du Québec de sensibiliser ses membres au fait que leurs habitudes professionnelles sont une des causes des délais devant les tribunaux de justice. Le premier magistrat du pays a aussi glissé son avis sur l'Aide juridique : « À moins de trouver de l'argent neuf, (elle) ne pourra être bonifiée qu'aux dépens d'autres programmes sociaux. »

Ces propos ont eu leur écho hier, lors de la clôture de ce Sommet qui constitue une première de par l'ampleur des secteurs touchés. Chacun s'efforçait de promettre qu'à sa manière, lundi prochain, il se retrouverait à son pupitre ou à sa planche à dessin pour en arriver à des gestes concrets.

Dans trois textes de synthèse, les

rapporteurs ont en général souligné que le but de cette consultation élargie était d'en venir à une justice « à visage humain », plus près des gens (Michelle Rivest, présidente du Tribunal des droits de la personne) et que les idées revenant le plus souvent dans les débats étaient celles de transparence, de simplicité et d'efficacité.

Un participant du milieu des affaires, Jack Miller, s'en tint aux trois consensus qu'il identifie ainsi : la violence est à la hausse, il y a moins de richesse dans la société et le sentiment d'insatisfaction existe, d'où le besoin d'innover en profondeur.

Le ministre de la Justice, M. Gil Rémillard, se dit satisfait du fait qu'il s'en retourne avec « des outils dont j'avais besoin » pour notamment préparer plusieurs modèles de réforme d'Aide juridique à proposer et à chiffrer (il n'écarte pas l'idée qu'une commission parlementaire soit convoquée pour vider cette question). Il n'oublie personne dans ses remerciements, surtout pas le ministre Christos Sirros qui a, dit-il, si bien su préparer le dialogue à tenir avec les nations autochtones. Les solutions, il croit devoir les trouver « en tenant compte des critiques reçues » ; il dispose également de trois études (rapports Macdonald, Guérin et Jasmin)

sur les axes d'une politique à construire dans le paysage de la justice au Québec.

Le Barreau, par le bâtonnier Jean Pâquet, exprimait hier son contentement face à un « bilan fort positif » et laissait entendre que le ministre en viendrait peut-être à une voie d'accès à la classe moyenne pour l'Aide juridique par le biais de plans privés d'assurances (M. Rémillard dit estimer que la concurrence pourrait faire que dans un an, des plans d'assurances plus étoffés voient le jour). M. Pâquet dit se méfier de tout ce qui aurait l'air d'une panacée et, quant aux engorgements notés pour les causes inscrites en Cour d'appel du Québec, il précise que Barreau et représentants de la Cour d'appel se concerteront pour trouver des remèdes.

Selon l'ex-président de la Chambre des notaires, Me Jean Lambert, ce sommet est une réussite, même s'il pointe certaines réticences du « monde juridique traditionnel » face à l'approche de déjudiciarisation dont les notaires se font les champions.

On a noté à ce sommet que le Jeune notariat et le Conseil permanent de la jeunesse devenaient partenaires dans un projet éducatif qui vise à sensibiliser les jeunes à leurs



Une intervention remarquable du juge Antonio Lamer.

droits et obligations ». Il pourrait en être de même de multiples partenaires qui, à la faveur de discussions, se sont ligüés pour prendre la défense des aînés dont on abuse, des femmes violentées, etc.

Mme Céline Signori, qui a à plusieurs reprises, défendu les intérêts des familles monoparentales depuis lundi, dit qu'elle n'a « pas gros de cadeaux à rapporter » à cet égard, et

que son sentiment en est un de grande insatisfaction dans le dossier de l'Aide juridique.

Un groupe a toutefois été écarté de ce sommet : l'Association des juristes de l'État dont le président, Marc Bergeron, rappelait hier au DEVOIR que ses 650 avocats et 90 notaires auraient pu faire de cette association une source crédible quant aux difficultés quotidiennes vécues par la clientèle de la CSST ou à l'Office de protection du consommateur.

Sur des points comme la conciliation, la médiation et l'arbitrage, beaucoup aurait pu être précisé par l'AJE qui maintient que les annonces faites au sommet par M. Rémillard étaient déjà dans sa poche depuis longtemps !

Rares sont ceux qui seraient tentés de jouer les flonflons à propos des engagements pris ou des promesses faites au cours du sommet, soit par les instances gouvernementales, soit par des organismes participants. Le juge Lamer avait, la veille, estimé qu'on était « très près de savoir ce qu'il faudrait faire collectivement et individuellement pour que nous puissions enfin offrir aux Québécois et Québécoises la justice à laquelle ils ont droit », eu égard aux ressources humaines ou financières

que l'on peut ou que l'on veut y affecter.

C'est bien là que le ministre dit se situer : à la « case départ », avec un bagage qu'il ne possédait pas avant et en tenant compte du souci maintes fois répété d'administrer « de façon plus serrée ».

M. Rémillard a promis que, dans les actes du sommet, il commentera les propositions qui, faute de temps, n'ont pas été soumises à débat cette semaine. L'une de ces propositions a trait à l'accès des notaires à la magistrature.

Quant à savoir si les femmes-juges seront plus nombreuses à siéger (elles ne forment que 9 % des juges), le ministre a exprimé l'avis qu'il n'est que normal qu'elle forment la moitié du corps des magistrats. Mais pour l'instant, personne ne se hasarde à dire quand; un comité formé du Barreau et du ministère de la Justice qui y invitera la magistrature, doit incessamment se réunir à ce sujet.

Les attentes créées par ce sommet sont énormes et il faut se prémunir contre le ressac que cela pourrait créer, mais celui qui est la délicate tâche d'animer les discussions au cours du sommet, Marc Laurendeau, a une réponse toute prête : « Nous sommes là pour que les choses changent. »

Gratuité scolaire : Michel Pagé rappelle les écoles à l'ordre

Michel Venne

de notre bureau de Québec

CONTRAIREMENT à la croyance populaire et aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique, l'école primaire et secondaire n'est pas tout à fait gratuite au Québec. Et le ministre de l'Éducation vient de rappeler à l'ordre les écoles fautives à cet égard.

Un rapport rendu public hier sur « la gratuité scolaire » montre en effet qu'il en coûte aux parents en moyenne par année 35,55 \$ pour un élève inscrit à la maternelle, 70,11 \$ au primaire et 113,72 \$ au secondaire. Ces chiffres cachent l'existence de situations extrêmes. Onze pour cent des écoles secondaires québécoises demandent aux parents des contributions (obligatoires et volontaires) dépassant les 200 \$ par année.

Dans la foulée de ce rapport, le ministre de l'Éducation M. Michel Pagé, a écrit aux commissions scolaires le 18 février pour les « inviter » à adopter des règles et à s'assurer du respect par les écoles « de pratiques raisonnables et les plus économiques possibles » quant aux réclamations faites aux parents pour des fournitures scolaires; à limiter les contributions dites volontaires des parents « aux démarches éducatives les plus appropriées »; et à intégrer dans leurs règlements « des dispositions nécessaires pour aider les parents les moins fortunés ».

Le ministre insiste sur « l'illégalité de certaines pratiques qui ont cours présentement comme les frais de photocopie, les droits d'inscription, les contributions obligatoires pour les manuels de référence (dictionnaires, grammaires), la rétention des bulletins ou le refus de laisser un élève se présenter aux examens dans les cas de non-paiement ».

Il souhaite que « la rationalisation des pratiques actuelles permettrait de réduire les coûts à la charge des pa-

rents ». Mais il ne laisse présager aucune augmentation des budgets provenant du ministère pour compenser le manque à gagner pour les écoles.

Chaque année, dit le rapport, le ministère est saisi de plaintes de parents relativement au coût des cahiers d'exercices et au coût des sorties éducatives. Certaines commissions scolaires exigent des frais d'inscription ou de garantie de fréquentation, des frais d'ouverture de dossiers ou encore un dépôt remboursable en cas de perte ou de bris de manuels scolaires. Des notes de cours photocopiées sont vendues aux élèves. Certaines écoles exigent l'achat obligatoire de livres de lecture.

La Loi sur l'instruction publique stipule pourtant que tout résidant du Québec « a droit à la gratuité des services éducatifs ». L'élève a droit à « la gratuité des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études ».

Certaines commissions scolaires aux prises avec des difficultés financières procèdent à des campagnes de financement auprès des parents pour l'achat de manuels, de livres pour la bibliothèque, d'ordinateurs, d'équipement pour les parcs-écoles ou d'instruments de musique. L'argent amassé lors de telles activités a été utilisé dans 18 % des cas à l'école primaire « à des fins d'enseignement ».

À l'école secondaire ces campagnes ont rapporté plus de 10 000 \$ dans un cas sur trois. Les sommes amassées sont utilisées surtout à des fins socio-culturelles.

Le rapport est le fruit des réflexions d'un groupe de travail mis sur pied par le ministre à l'automne 1990. Présidé par un sous-ministre, le groupe était constitué de représentants des parents, des directeurs d'écoles, des commissaires scolaires, et d'autres du milieu.

Les principaux producteurs d'électricité canadiens s'opposent au contrôle d'Ottawa en environnement

Louis-Gilles Francoeur

LES PRINCIPAUX producteurs d'électricité du Canada, pour la plupart des sociétés d'État provinciales, s'opposent à plusieurs dispositions du projet de loi C-13 qui balisera les pouvoirs d'Ottawa en matière d'évaluation environnementale.

Les producteurs d'électricité estiment que le projet de loi que les Communes ont sur le point d'adopter va générer des affrontements juridiques importants et nuire aux projets majeurs de plusieurs provinces. Les grandes décisions juridiques, qui ont balisé les nouveaux et importants pouvoirs du gouvernement fédéral dans ce domaine, ont pour la plupart été le résultat de collisions judiciaires avec des constructeurs de barrages. Ce fut notamment le cas des projets Rafferty-Alameda et Oldman River dans l'Ouest canadien. La saga de Grande-Baleine a servi de pendant dans l'Est du pays.

Les producteurs d'électricité, réunis au sein de l'Association canadienne de l'électricité, ont remis un mémoire aux autorités fédérales

l'automne dernier, qui a été ignoré par les médias. On y plaide pour une simplification des procédures et, dans le cadre du respect des compétences provinciales, pour le maintien de la suprématie décisionnelle des provinces dans ces dossiers de nature économique ou liés à la gestion des ressources naturelles.

Pour les producteurs d'électricité, la loi C-13 crée un double régime d'évaluation environnementale sur la plupart des grands projets alors que dans la plupart des cas, seuls quelques aspects des projets relèvent de la compétence fédérale. Il y a quelques semaines, la Cour suprême du Canada confirmait qu'Ottawa pouvait procéder à une évaluation globale des projets si, sur un aspect, un organisme fédéral devait prendre une décision formelle, prévue par une loi ou un règlement.

La volonté d'Ottawa de jeter avec C-13 les bases d'un « développement durable » au Canada, c'est-à-dire de délimiter un cadre environnemental à l'activité économique, engendre en catimini un énorme glissement constitutionnel. En réalité, l'application de C-13 aura pour effet de conférer

au gouvernement fédéral un droit de regard sur les principaux projets économiques provinciaux, comme les projets hydroélectriques, alors qu'Ottawa n'a strictement aucun pouvoir décisionnel sur les aspects économiques, l'opportunité ou le financement de ces projets.

Les producteurs d'électricité s'inquiètent par ailleurs de l'exigence de la loi en matière « d'impacts cumulatifs », qui pourraient permettre d'exiger des études impossibles à réaliser dans l'état actuel des connaissances scientifiques.

Le projet de loi va, de plus, selon les sociétés d'État provinciales, susciter une véritable discrimination entre les promoteurs non fédéraux, comme elles, et les organismes fédéraux qui, eux, vont avoir un contrôle direct sur le processus d'évaluation au point de pouvoir décider s'il y a lieu de passer, par exemple, à l'étape de l'audience publique. Les sociétés d'État, par contre, devront subir totalement le processus.

Une des objections les plus fondamentales des sociétés d'État réside dans le fait qu'Ottawa entend obliger tous les promoteurs, donc les producteurs d'électricité, à justifier leurs projets et à étudier les alternatives possibles.

L'analyse de la « justification » des projets et de leurs alternatives constitue le cœur de toute formule moderne d'évaluation environnementale.

Pour les producteurs d'électricité, ces exigences sont source d'arbitraire. Se situant à rebours de l'évolution dans ce domaine, ils estiment qu'il « revient au promoteur et non au ministre ou à l'autorité responsable de déterminer la nécessité d'un projet ou d'examiner les solutions de remplacement ».

La position d'Hydro-Québec est un peu plus nuancée. On estime qu'Ottawa devrait s'en tenir à l'examen des aspects relevant de sa compétence, laissant aux provinces le soin de décider de la pertinence ou de la justification des projets qu'elles par-

viennent à réaliser. Ce vœu se heurte à la décision récente de la Cour suprême qui reconnaît à Ottawa le soin de statuer sur ces questions et donc de déterminer si un projet doit ou non voir le jour, même si les ressources en cause ou la décision d'investir dans un projet relève d'une province. Il suffit, selon la Cour suprême, qu'Ottawa ait un permis à donner, par exemple, au titre des eaux navigables pour avoir droit de vie et de mort sur un projet qui pourrait, théoriquement, lui être par ailleurs totalement étranger.

Ce glissement constitutionnel commence à être perçu dans plusieurs provinces comme une source de centralisation susceptible d'accroître ce phénomène... en plein débat constitutionnel.

À côté des réserves de cette nature, les remarques des producteurs sur les questions techniques semblent pratiquement accessoires. Les membres de l'Association canadienne de l'électricité pensent néanmoins que la procédure envisagée devrait prévoir des délais de rigueur pour l'examen des projets et intervenir beaucoup plus en amont dans la préparation des projets, pour pouvoir s'harmoniser avec celles des provinces.

Après 29 mois de négociations les pharmaciens sont satisfaits

UNE ENTENTE de principe entre le ministère de la Santé et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) vient d'intervenir après 29 mois de négociations, plus de 300 pharmaciens propriétaires membres de l'Association ayant ratifié l'entente à 90 % jeudi soir en assemblée extraordinaire.

Selon l'AQPP l'entente permet d'obtenir une compensation pour la perte de profit sur les médicaments et la rémunération d'actes pharmaceutiques. Les pharmaciens se voient reconnaître également trois nouvelles « opinions pharmaceuti-

ques », dont l'établissement d'un profil pharmaco-thérapeutique.

Au ministère de la Santé on indique que cette entente porte notamment sur les tarifs qui seront majorés rétroactivement depuis 1989 en conformité avec les paramètres généraux dans le secteur public et parapublic.

L'ensemble de ces mesures porte ces majorations à 19,43 %, soit l'équivalent d'un montant récurrent de 31 millions \$ en 1993. L'entente de principe prévoit également une série d'autres mesures.



HABITER UN NOUVEAU QUARTIER EN BORDURE DU VIEUX-PORT

UN CHOIX ÉCLAIRÉ !

Que diriez-vous d'habiter sur les rives du fleuve, de pouvoir vous rendre à pied au centre-ville, de vous adonner au vélo, à la navigation de plaisance ou à la marche, juste en face de votre résidence ?


Nous planifions le premier condominium du "Quartier des Écluses".

Faites-nous part de vos aspirations en commentant nos plans préliminaires.

Participez à la définition d'une nouvelle façon de vivre en ville !

Téléphonez-nous

528-2550



UNIVERSITÉ D'OTTAWA UNIVERSITY OF OTTAWA

Colloque

LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

Le MERCREDI 4 MARS 1992
Faculté de droit civil

PROGRAMME DE LA JOURNÉE :

<p>Droit des autochtones à l'autodétermination</p> <ul style="list-style-type: none"> * Me Alain BISSONNETTE * M. Armand MACKENZIE * M. Roméo SAGANASH 	<p>Union économique et pouvoir de dépenser</p> <ul style="list-style-type: none"> * Me Pierre BLACHE * Me François CHEVRETTE * M. John McCALLUM
<p>Réforme du sénat</p> <ul style="list-style-type: none"> * Me Michel MORIN * M. Philip RESNICK * Me José WOEHLING 	<p>Statut du Québec et partage des compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> * Me Nicole DUPLÉ * Me Stephen SCOTT * Me Patrice GARANT * M. Claude MORIN

Conférencier de clôture: M. le sénateur **Gérald-A. BEAUDOIN**

Renseignements et inscription:

Linda Chenard
Tél.: (613) 564-7047

Coût: 75 \$

L'oeuvre romanesque de Jean Basile à l'Hexagone et chez VLB Éditeur

«Jean Basile a mis la métropole en scène avec un luxe de moyens littéraires sans pareil.» — Gilles Marcotte

<p>La jument des Mongols 224 pages — 7,95\$ L'Hexagone / Typo</p>	<p>Le Grand Khan 276 pages — 7,95\$ L'Hexagone / Typo</p>	<p>Les Voyages d'Irkoutsk 216 pages — 7,95\$ L'Hexagone / Typo</p>
<p>Le piano-trompette 404 pages — 18,95\$ VLB Éditeur</p>	<p>Adieu... je pars pour Viazma! 156 pages — 15,95\$ L'Hexagone / Théâtre</p>	

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Asthme

10% des enfants québécois et 5% des adultes sont affectés par cette maladie, et trimballent ce genre d'aérosols dans leurs poches.

L'étude entreprise par l'équipe de chercheurs s'est attardée plus spécifiquement aux effets de deux types de beta-agonistes, le fenoterol et l'albuterol, dont les marques les plus couramment vendues au Québec sont le Berotec (fenoterol) et le Ventolin (albuterol).

Selon le Dr Pierre Ernst, cochercheur principal, pneumologue et directeur de l'Unité d'épidémiologie respiratoire de l'Université McGill, quand l'un ou l'autre de ces médicaments est consommé fréquemment et à fortes doses, les risques de décès ou d'insuffisance respiratoire sont multipliés chez les personnes asthmatiques.

En fait, on évalue que les chances de mourir d'asthme pourraient être jusqu'à 30 fois plus élevées pour les personnes qui inhalent plus de deux bombes d'aérosol par mois d'albuterol, et jusqu'à 100 fois plus élevées chez celles qui consomment le fenoterol à la même fréquence.

« Le fenoterol est pire car il est vendu commercialement sous une forme d'aérosol contenant deux fois plus de médicaments que l'albuterol. Mais à poids égal, les risques liés aux deux médicaments sont à peu près les mêmes », a expliqué hier le Dr Ernst en entrevue au DEVOIR.

Bref, ce groupe de chercheurs conclut que ces médicaments ne doivent plus être utilisés systématiquement pour traiter l'asthme, et déconseille fortement aux patients d'aller au-delà des doses prescrites par leurs médecins.

« Ce genre d'aérosol a été conçu pour les situations d'urgence, on doit en consommer avec beaucoup de modération. Il faut l'utiliser en complément avec d'autres médicaments préventifs », affirme le Dr Ernst.

Tous les autres médicaments « bronchodilatateurs » de cette catégorie, consommés régulièrement, sont aussi associés à des risques excessifs, note l'étude. Seuls les agents

anti-inflammatoires, telle la cortisone ou le chromolin, utilisés pour prévenir la maladie et non pour soulager les symptômes, ne semblent pas augmenter les risques de décès chez les personnes asthmatiques.

Si une courbe similaire peut être tracée entre l'utilisation de ces produits et les décès de personnes qui souffrent d'asthme, on ne sait toutefois pas exactement pourquoi il en est ainsi. Curieusement, ces aérosols pourraient être victimes de leur trop grande efficacité, avance le Dr Ernst.

« En fait, ces médicaments sont si efficaces qu'ils camouflent la gravité de la maladie, affirme-t-il. Grâce à ces aérosols, plusieurs oublient de prévenir l'aggravation de leur maladie et restent en contact avec des produits néfastes pour eux, comme les animaux ou la cigarette. »

Résultat : plusieurs asthmatiques se fient sur leurs aérosols et négligent de se tenir à l'écart de situations qui contribuent à envenimer leur état, augmentant leurs chances d'être victimes de crises aiguës, voire mortelles.

Une autre des hypothèses avancées par les chercheurs pour expliquer cette relation entre ces produits et les décès liés à l'asthme est la possibilité que ces médicaments affectent d'autres organes que les poumons, notamment le cœur. Mais cette dernière hypothèse n'est pas confirmée.

Bref, ces médicaments demeurent d'excellents produits, mais davantage pour les salles d'urgence et les hôpitaux ou pour les personnes atteintes de crises graves, concluent les chercheurs.

Amorcée en septembre 1989, cette recherche a requis la participation d'une imposante équipe de chercheurs de l'Université McGill et des universités de la Saskatchewan, de l'Oregon, de Toronto et de Yale. Une enquête similaire effectuée en Nouvelle-Zélande avait soulévé des soupçons sur le rôle que le fenoterol aurait pu jouer dans une vague de décès liés à l'asthme survenue dans ce pays.

L'enquête actuelle s'est basée sur les données compilées entre 1978 et 1987 dans les registres pharmaceutiques de la Saskatchewan, le seul endroit où l'on tient un relevé exact des médicaments vendus, à quelle fréquence, et de leurs consommateurs. Cela, parce que cette province est la seule à assumer le remboursement intégral des médicaments à la totalité de sa population.

Sur la cohorte de plus de 12 000 personnes à qui l'on a prescrit des produits contre l'asthme durant cette période en Saskatchewan, on a relevé 129 décès ou insuffisances assez graves pour frôler la mort, et une moyenne généralisée de consommation dépassant les doses normalement prescrites.

◆ L'inflation

un tel niveau pendant toute l'année, analyse M. Normand, signifierait que la récession s'incruste véritablement et que l'économie ne redémarrerait pas.

Ce n'est toutefois pas le scénario qu'il prévoit, non plus d'ailleurs que l'économiste de la Banque Nationale, Clément Gignac. Tous deux prédisent plutôt que le taux remontera autour de 2,5% en cours d'année. Ils estiment l'un et l'autre que l'inflation en 1992 sera surtout alimentée par la hausse des prix réglementés ainsi que des taxes provinciales, surtout en Ontario. « Ces éléments comptent à eux seuls pour environ un à 1,5% de l'inflation », dit Clément Gignac.

Toutefois, assure-t-on, on ne reverra pas des taux de 4 ou 5%, avant « très, très longtemps ». En plus de la reprise qui se fera lente, Robert Normand constate que la « persuasion morale » de la politique anti-inflationniste de la Banque du Canada commence à jouer. Les demandes de hausses salariales ont considérablement ralenti, à 3,3% en moyenne au dernier trimestre de 1991. Le prix de vente au détail n'augmente plus de manière automatique comme autrefois tandis que la concurrence des entreprises étrangères est plus féroce sur le marché canadien, ce qui maintient les prix à un bas niveau, souligne M. Normand.

Quant au fait que l'inflation soit plus élevée à Montréal et Québec, Robert Normand l'explique par la hausse des prix de l'essence en janvier, à celle des tarifs de transport en commun dans ces deux villes ainsi qu'aux augmentations de taxes pour les cigarettes et l'alcool.

De son côté, Clément Gignac signale qu'à Toronto, le marché immobilier a reculé de 25% alors que les prix demeuraient relativement fermes à Montréal.

◆ Mission

Bourassa que des éléments plus nationalistes de son propre caucus.

L'été dernier, les mêmes déchirements avaient abouti autour de la table du conseil des ministres à la proposition, dénoncée comme trop timide au Québec, de la fin septembre. Au nom du consensus, les ténors québécois du gouvernement fédéral s'étaient résignés à ne pas y trouver leur compte. Il n'y a rien à voir, insistait alors le ministre Benoît Bouchard, il s'agit d'écouter les gens et d'améliorer la proposition. Les ministres du Québec s'étaient alors rendus à l'argument voulant que leur document ne constitue qu'un jalon sur la route d'une offre acceptable au Québec.

Depuis quelques semaines, Brian Mulroney martèle ses troupes du même message. L'important, insiste-t-il, c'est de s'entendre à trois, conservateurs, libéraux et néo-démocrates. Pour ce qui est du Québec, on fera mieux dès la prochaine étape.

Également l'été dernier, les ministres du Québec n'avaient pas toujours défendu les mêmes positions ni argumenté avec la même clarté. À plusieurs égards, les exigences de Québec, disait-on à l'époque, avaient semblé ambiguës.

De la même façon, à la table du comité Beaudoin-Dobbie, les signaux des représentants du Québec se sont souvent entrecroisés. Il n'est pas rare, racontent des proches du

comité, que ce qu'un conservateur du Québec réclame soit dénoncé par son voisin de la même province. Par conséquent, jusqu'à cette semaine, le portrait qui se dégageait de leurs exigences, affirme-t-on, était pour le moins confus.

En fin de semaine, la plupart des membres du comité constitutionnel fédéral estiment encore qu'ils trouveront une façon de s'entendre. Pour eux, le scénario le plus probable d'ici vendredi consiste à faire consensus sur le plus large dénominateur commun quitte à attendre un autre jour pour en faire davantage pour le Québec. « Nous ne sommes pas la dernière instance », explique à ce sujet un membre du comité.

Comme en septembre, on conclurait donc que l'ouverture du reste du Canada n'est pas encore assez évidente, ni les exigences de Québec suffisamment limpides pour aller aussi loin qu'on pensait dans sa direction.

Mais, l'automne dernier, 13 mois séparaient le Canada d'un éventuel référendum au Québec. Aujourd'hui, il reste 246 jours.

◆ Les libéraux

Les courses au leadership à grands déploiements ont drainé ses caisses et aliéné des militants de longue date. Hier, le P.L.C. a convenu qu'à l'avenir, il élirait ses chefs au suffrage universel, selon la formule mise à l'essai par les libéraux ontariens le mois dernier. À savoir, scrutin général des membres et congrès seulement s'il ne produit aucun gagnant.

Le Parti libéral a également convenu de fermer les vannes des « libéraux d'une soirée ». En Ontario, le recrutement massif de délégués dans des communautés ethniques a transformé depuis 1983 les assemblées d'investitures du parti en foire d'empoigne entre diverses factions de toutes origines. Pendant la course au leadership de 1990, en envahissant les rangs du parti en pleine campagne, le mouvement anti-avortement était également parvenu à faire élire ses membres comme délégués au congrès de Calgary sur la quasi-totalité de l'aire de la Saskatchewan et dans plusieurs régions de l'Ontario. Un contrôle efficace de ce genre de mouvement constituait la condition sine qua non du sénateur Keith Davey et d'autres vieux routiers du parti pour reprendre du service chez les libéraux à la prochaine élection.

Enfin, le parti multiplie les démarches pour mettre ses guerres intestines en veilleuse. À Hull en fin de semaine, l'ancien rival de Jean Chrétien Paul Martin joue un rôle de premier plan dans les débats sur l'économie qui sont en vedette en fin de semaine. Et pour plus de sécurité, le parti a relégué au fins de soirée d'hier et d'aujourd'hui les discussions sur la Constitution.

Mais, sur le fond, ce n'est pas encore en fin de semaine que Jean Chrétien annoncera aux Canadiens comment il entend remplacer la TPS ou renégocier le libre-échange.

Et, nouveau style ou pas, ses refrains les plus familiers ne sont jamais bien loin. « J'ai donné ma vie publique pour garder ce pays uni », a-t-il rappelé hier sous les applaudissements. « Devant Bouchard et Parizeau qui deviennent au Québec un petit pays, nous devons proposer un grand pays », a-t-il précisé.

Et l'ancien Chrétien revient également à la surface quand après avoir expliqué combien les temps ont changé depuis 1984, le chef libéral parle d'Eskimos plutôt que d'I-

nuir, en promettant à son parti de faire plus de place aux autochtones dans ses rangs.

◆ L'industrie

ment le rôle d'organisme de négociations de marchés lorsque d'autres pays ou des organismes internationaux souhaitent acheter à l'échelle, de gouvernement à gouvernement, des biens et services canadiens ». Les entreprises et le gouvernement américains doivent s'adresser à elle pour signer des contrats avec l'industrie canadienne. Pour faciliter les communications, la CCC met sur pied une ligne téléphonique qui fonctionnera 24 heures sur 24 pendant toute la crise du Golfe.

Dès que les requêtes arrivent, le comité interdépartemental les examine. Si le matériel figure dans les stocks militaires de la Défense nationale, on autorise ce ministère à vendre ses surplus aux Américains. Si ce n'est pas le cas, les fonctionnaires s'adressent aux compagnies canadiennes. Ils enquêtent sur les stocks existants et autorisent les compagnies à les vendre aux clients américains. Si le matériel désiré n'est pas en stock, les fonctionnaires demandent aux industriels canadiens de prendre des mesures pour le produire le plus vite possible. À ceux qui disent être incapables de le faire, les fonctionnaires répondent que le gouvernement est là pour les aider. En clair, tous les obstacles bureaucratiques sont levés et tous les moyens financiers sont mis à la disposition des industriels. Selon un haut fonctionnaire des Affaires extérieures, « la machine est bien huilée et ne rencontrera aucun obstacle durant toute la crise ».

Devant les demandes pressantes de Américains, certaines compagnies décident d'accélérer le rythme de leur production. Elles constituent trois quarts de travail de huit heures chacun et engagent des employés supplémentaires. Mais la plupart du temps, elles ont besoin de crédits pour fonctionner. Pas de problème. Les hauts fonctionnaires du comité interdépartemental contactent directement les banques qui traitent avec les industriels pour garantir les marges de crédit. Les banquiers n'ont pas de souci à se faire. Elles seront rapidement payées car c'est la Corporation commerciale canadienne qui va avancer l'argent en attendant que les Américains acquittent leurs factures auprès d'elle.

Les Américains achètent toutes sortes de produits : des batteries de radio, des systèmes laser, des trousseaux de détection chimique, des vestes à fragmentation, des tenues de camouflage et contre la guerre chimique, des masques à gaz, des sacs de sable, des survêtements spéciaux pour pilotes, des sonars sous-marins, de la graisse pour des pièces d'artillerie, etc. Ils commandent même des rations alimentaires préparées spécialement pour les... musulmans.

Vers la mi-février, les Américains font savoir aux Canadiens qu'ils ont besoin d'une flotte d'avions pour transporter du matériel vers l'Europe et le Moyen-Orient. Les pilotes américains sont exténués. La CCC négocie alors avec plus de 15 transporteurs aériens la constitution d'une flotte de petits et gros avions qui est prête à prendre la relève dès la fin de février. Mais la fin des hostilités fera annuler ce contrat.

Tous les produits vendus par le Canada ne peuvent guère être apparentés à des armes. C'est plus subtil : l'industrie militaire canadienne est avant tout une industrie de composants et de sous-systèmes. Toutefois, certains produits à usage militaire ont servi pendant la guerre du Golfe. Le divi des Affaires extérieures en vante d'ailleurs les qualités.

Quelques armes et beaucoup de composants essentiels au fonctionnement des armes américaines produits au Canada se sont retrouvés sur le champ de bataille. Ils avaient été vendus bien avant le déclenchement des hostilités. Ainsi, le véhicule blindé léger LAV de la General Motors de London a été très utilisé par le corps des Marines. Les systèmes de communications tactiques de Marconi Canada équipaient de nombreuses unités américaines alors que les dispositifs d'appontage et de maintenance de Indal Technologies pour l'atterrissage des hélicoptères se retrouvaient sur des destroyers et des frégates. Les missiles de croisière AGM-86 qui ont frappé des sites militaires irakiens étaient dotés d'un système de guidage fabriqué et testé au Canada. Enfin, les roquettes CRV-7 de Bristol Aerospace ont été utilisées par l'aviation britannique pendant la guerre aérienne.

Si le Canada n'a pas livré ces armes et ces composants pendant la guerre du Golfe, il semble que c'est tout simplement parce que la guerre a été courte. Toutefois, l'industrie militaire canadienne a tiré bénéfice de leur utilisation sur le champ de

bataille par les armées alliées. Après la guerre, l'Arabie saoudite a commandé à General Motors 1117 véhicules blindés légers, un contrat de 800 millions \$. Du 3 au 7 novembre 1991, au Salon aéronautique et militaire de l'émirat de Dubaï, à quelques kilomètres du Koweït, le matériel militaire canadien était bien visible. Bristol Aerospace occupait un stand ainsi que la compagnie québécoise Oerlikon Aérospatiale qui tente depuis des années de vendre son système de défense à basse altitude, l'A-DATS, que seul le Canada a acheté. Les États-Unis en ont bien acheté quelques exemplaires mais les réductions budgétaires menacent une promesse de contrat de plusieurs milliards de dollars. Oerlikon table donc sur les émirs du Golfe et la crainte qu'ils ont de l'Irak mais aussi de l'Iran.

Si l'industrie militaire canadienne a été en mesure de profiter de la guerre du Golfe c'est à cause de l'étroitesse des liens unissant le Canada et les États-Unis dans ce domaine. Pour lever les barrières bureaucratiques et « huiler la machine » pour qu'elle fonctionne rapidement, il fallait plus que de la bonne volonté. Il fallait une symbiose des intérêts que seuls 50 ans de relations intimes ont permis de développer et de raffiner à un point ultime.

Les ventes de matériels militaires réalisées au moment où le Canada prêchait pour un contrôle plus serré en matière de commerce des armes paraissent en contradiction avec la politique canadienne. Le gouvernement s'en défend bien. Il insiste sur la différence entre les armes de destruction massive et celles que chaque pays a le droit d'acquiescer pour défendre son territoire et sa souveraineté. Lors du débat sur la vente de véhicules blindés légers à l'Arabie saoudite, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Barbara McDougall résumait ainsi la position du gouvernement : « Nous ne proposons pas non plus de limiter la capacité de quelque pays que ce soit d'acquiescer des armes à des fins légitimes de défense. Nous n'avons jamais laissé entendre qu'il ne fallait pas faire cas des besoins en matière de défense. » Business as usual.

Nos excuses

Le titre qui coiffait le texte de Caroline Montpetit publié en page A-3 dans l'édition nationale du DEVOIR d'hier (« Minée par des chicanes partisanes, le CECM n'a plus de président ») était erroné. Les lecteurs auront compris que la CECM se retrouve plutôt sans directeur général, comme le précisait d'ailleurs le titre révisé publié dans l'édition mont-réalaïse. LE DEVOIR s'excuse auprès de la CECM ainsi que de ses lecteurs. Par ailleurs, la table de concertation créée par le président de la CECM, Me François Oumet, pour faire le point sur la restructuration comporte six commissaires, soit trois du Regroupement scolaire confessionnel, deux du MEMO et une commissaire indépendante.

22 février par la PC et l'AP

- 1990: le trente-sixième tir de la fusée Ariane se termine par une catastrophe quand la fusée Ariane-4 explose, deux minutes après son lancement en Guyane française.
- 1988: quatre permanents de la FTQ perdent la vie dans l'écrasement d'un bi-moteur près de Charlo, au Nouveau-Brunswick; la skieuse canadienne Karen Percy remporte la médaille de bronze du slalom super-géant des Jeux de Calgary.
- 1987: accord du Louvre: réunis à Paris, les représentants des sept pays occidentaux les plus industrialisés décident de coopérer étroitement afin de stabiliser les principales monnaies; décès d'Andy Warhol, peintre et réalisateur américain, 57 ans.
- 1977: le premier ministre Trudeau est le premier en titre à adresser la parole aux membres du Congrès.
- 1976: Joe Clark devient chef du Parti conservateur.
- 1974: le Pakistan reconnaît l'indépendance de son ancienne province orientale devenue le Bengladesh.
- 1973: décès de Jean-Jacques Bertrand, premier ministre du Québec de 1968 à 1970.
- 1964: le Ghana devient une république socialiste à parti unique.
- 1963: les casques bleus de l'ONU répriment un soulèvement militaire congolais au Katanga.

PROGRAMMES DE MAÎTRISE PROFESSIONNELLE AUTOMNE 1992

MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (M.B.A.)

Forme des gestionnaires généralistes aptes à travailler dans différents milieux. Premier programme de M.B.A. offert au Canada selon le régime coopératif et encore le seul au Québec. Intègre la théorie et la pratique. Agencement de 4 trimestres d'études de 15 semaines chacun et de 2 stages de travail rémunérés de 4 mois chacun (environ 2 000 \$ / mois).

Conditions d'admission
Grade universitaire de 1^{er} cycle et au moins 2 ans d'expérience de travail.

Demande d'admission
Date limite : 31 mai

MAÎTRISE EN FISCALITÉ (M. Fisc.)

Le seul programme multidisciplinaire du genre au Canada. Forme des fiscalistes qui connaissent à fond le système canadien d'imposition et sont capables d'en saisir toutes les dimensions légales, économiques, sociales, politiques, comptables et administratives.

Condition d'admission
Grade universitaire de 1^{er} cycle en administration, en droit ou en économie.

Demande d'admission
Date limite : 30 avril

MAÎTRISE EN ADMINISTRATION (M. Sc.)

Forme des gestionnaires spécialisés aptes à travailler au sein d'équipes de gestion multidisciplinaires. Étude et application des techniques d'analyse scientifique à la résolution de problèmes spécifiques de gestion.

Concentrations
Finance / marketing / sciences comptables / systèmes d'information et de gestion / gestion de la productivité humaine.

Condition d'admission
Grade universitaire de 1^{er} cycle en administration, en gestion des entreprises ou en sciences économiques.

Demande d'admission
Date limite : 31 mai

Renseignements
Téléphone (819) 821-7333
Télécopieur (819) 821-8010
Faire parvenir le coupon-réponse au Secréariat des maîtres, Faculté d'administration, Université de Sherbrooke, Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

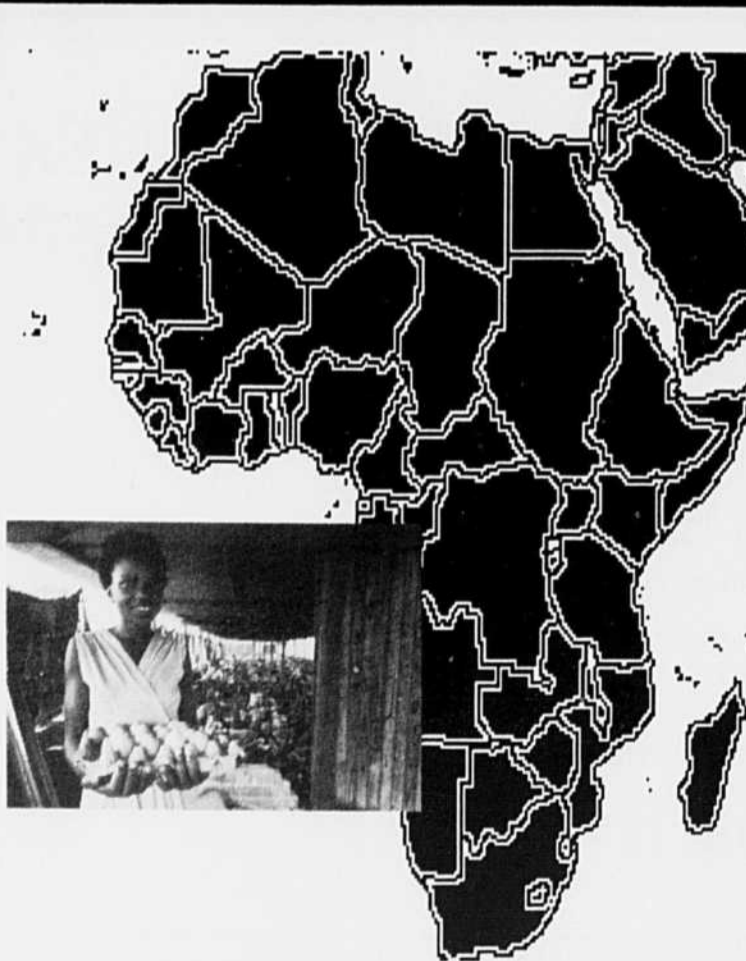
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
UN PAYS DE CONNAISSANCE

Veillez me faire parvenir les documents suivants :

brochure M.B.A.
 brochure M. Fisc.
 brochure M. Sc.
 formule «Demande d'admission»

NOM _____
 ADRESSE _____
 CODE POSTAL _____
 TÉLÉPHONE _____

SAMIR AMIN



NOUVEL ORDRE MONDIAL, JUSTICE ET DÉVELOPPEMENT À L'AUBE DU XXI^{ÈME} SIÈCLE CONFÉRENCE

UQAM, 24 février, 20h00

Local AM-050
Organisé par le CIDMAA, le Programme Angola et les départements de Science Politique, Sociologie et Économie de l'Uqam, avec la collaboration du CEAD • Information : (514) 499-0314

CONFÉRENCE ANNUELLE

"PAUVRETÉ, JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE"

Orateurs principaux:
Madame Françoise Fox Piven
Professeure
City University of New York
Honorabile
Mark R. MacGuigan
Juge
Cour d'appel fédérale
Présidente:
Madame Gretta Chambers
Chancelière
Université McGill

Lundi, le 2 mars à 19h00
Université McGill
Pavillon Leacock,
Salle 132
855, rue Sherbrooke
ouest
Un colloque intitulé "Justice et défense des droits de la personne" aura lieu le mardi 3 mars à l'Hôtel Reine Elizabeth.

Renseignements:
398-6717 ou 398-6696.
Conférence subventionnée par la Comité des conférences Beatty

McGill

De Tbilissi à New York

Robert Lévesque

envoyé spécial

BERLIN — Une conférence de presse New York-Berlin avec Martin Scorsese assis seul derrière un bureau dans une tour de Manhattan et des centaines de journalistes qui se marchent sur les pieds dans un festival six heures plus tard dans les Europes; une guerre des festivals qui se profile entre Cannes et Berlin; la première mondiale d'un film français sur Diên Biên Phủ; tout ça n'a pas empêché que l'événement d'hier à la Berlinale 92 soit un film sobre et d'une force exceptionnelle, un film produit à Tbilissi, dans cette Géorgie aujourd'hui déchirée entre les partisans d'un dictateur en fuite et les tenants d'un pouvoir intérimaire fragile.

Rcheyli, de Michail Kalatoschwili, tourné en 1991, nous ramène à la puissance d'évocation et à la grande dignité des films, de certains films, soviétiques des années 60, à l'époque du *Quarante-et-unième* de Tchoukraï et de *Quand passent les cigognes* de Kalatasov. Des récits amples et sobres, ancrés dans le sol d'un « état d'être » plus que d'un pays, où toujours la condition humaine est mise

en relief dans ses misères et ses grandeurs. Un cinéma remarquable parce qu'il évitait tous les pièges, du manichéisme, du bon-ententisme, du simplisme, du grandiloquent et du cucul. *Rcheyli* c'est cela, un film qui se démarque de tous les autres dans la compétition de Berlin, par une chose qui semble avoir moins cours aujourd'hui, et qui s'appelle l'humanisme.

Michail Kalatoschwili, qui a 32 ans, est le petit-fils de Mikhaïl Kalatasov. Il semble avoir gardé de son grand-père le talent d'une écriture cinématographique sans lourdeur, sans appui, où le détail révèle l'ensemble, où la moindre observation est pleine de signification, cette manière qui a donné l'un des plus forts classiques du cinéma des années 60 avec *Quand passent les cigognes*. Dans ce premier film, Kalatoschwili a transposé la nouvelle de Prosper Mérimée, *Mateo Falcone*, qui se déroulait en Corse au XIXe siècle, dans sa Géorgie du début de la Révolution russe. Après la Révolution d'octobre, la guerre civile règne en Russie, et aussi en Géorgie où des commissaires cyniques font régner la terreur.

Le film se concentre sur un pay-

san qui vit avec sa femme et son fils de 11 ans. Chaque année, ce paysan va à la ville avec ses offrandes rituelles, des bougies qu'il confectionne. Mais, cette année-là, ce qu'il voit le bouleverse. On tue, on fusille, on jette des corps dans des fosses communes. Le paysan voit un de ses voisins faire partie d'une bande menée par un officier sanguinaire. Il revient au village, des contre-révolutionnaires voudront le convaincre de les suivre; mais rien n'y fait. Dshuna est horrifié mais ne veut se mêler de rien. Il entend mener sa vie comme dans le passé de ses pères, fabriquer ses bougies, rester chez lui. Un jour qu'il est absent, la bande de l'officier débarque chez lui à la recherche d'un fuyard. Le fils de Dshuna, Gega, a caché ce contre-révolutionnaire blessé. Mais on lui offre un revolver s'il indique où se trouve celui qu'ils recherchent. Gega aime les pistolets. Il révèle la cachette. Quand son père reviendra, et constatera ce qui s'est passé, il amènera son fils avec lui sur une colline, avec une pelle, avec le revolver, et... il tuera son fils.

Le film de Kalatoschwili n'est pas passéiste, ce n'est pas un simple remake des films de son grand-père. Il est soigné et poignant, sans fausses



manières. Il est d'aujourd'hui et de tous temps avec une grande maîtrise du récit. Il est aussi courageux, significatif, et il est on ne peut plus pertinent dans la réalité actuelle, dans cette Géorgie divisée, affaiblie, où un dictateur, Gamsakhourdia, est en fuite après avoir fait régner la terreur et s'être réfugié avec des « officiers » dans les sous-sols du parlement. Dshuna, aujourd'hui, ne voudrait plus suivre Gamsakhourdia ou les anti-Gamsakhourdia, mais il ne voudrait pas que son fils trahisse un blessé qui se cache pour échapper à la mort. Il est fort possible que *Rcheyli* remporte l'Ours d'Or de Berlin, ce qui serait un grand salut au peuple géorgien.

Martin Scorsese, lui, n'avait pas grand-chose à dire, derrière son petit bureau de Manhattan, devant la ca-

méra. Son film *Cape Fear*, qui n'est vraiment pas son meilleur (il l'a reconnu aisément, disant avoir voulu s'amuser à recréer un thriller d'Hollywood, du temps « de la bonne vieille Warner Brothers ») est dans la compétition à Berlin. S'il devait l'emporter sur un film comme *Rcheyli*, c'est que le jury aurait fait son lit dans le commerce... Ce qui s'est souvent vu, remarquez.

Qu'est-ce qu'on a su durant la « satellite » de Scorsese ? Qu'il aime « le vieux cinéma américain ». Que Robert Redford a refusé le rôle que joue Nick Nolte dans *Cape Fear*. Que son prochain film sera une « romance », *L'Âge de l'innocence*, qui se passe sur la côte est de New York en 1870. Qu'il ne contestera pas la décision du Bureau de censure suédois de couper la scène où Max Cody-Je Niro mord la joue d'une femme jusqu'au sang. Qu'il a fait construire son propre studio pour *Cape Fear*. Et, surtout, qu'il est sûr qu'il peut « faire de meilleurs films ». Mais ça, on le savait...

Il y a plein de films sur les guerres, cette année, les vieilles guerres d'Espagne, d'Algérie, de 39-45. Il manquait celle d'Indochine, et depuis hier c'est fait. Le Français Pierre Schoendoerfer, qui l'a fait lui-même comme « volontaire », avait les honneurs d'une « Berlinale-Special » hier (un film-surprise hors compétition mais en sélection officielle) avec *Diên Biên Phủ*, l'histoire de la défaite française en 1954, défaite qui sonna le début de la fin pour la France colonialiste. Le film n'est pas un documentaire, comme le remarquable Tavernier (*La guerre sans nom*), mais une reconstruction avec acteurs des jours de mars 54 où la France perdit cette bataille.

Disons-le tout de suite : c'est fort mal fait. Fort mal joué par des acteurs habituellement bons (Donald Pleasance, Ludmilla Mikaël) mais si mal dirigé que c'en est pitié. Fort

mal filmé, aussi. Tout le film sent la besogne, le faux et le mal fabriqué. Un navet, bel et bien, malgré la qualité du sujet et l'intention de jeter un regard sur les guerres inutiles, de mener un règlement de compte avec le passé. Ce qui est étonnant, au générique, c'est de voir entre une télévision ici, un producteur privé là, le crédit du ministère français de la Guerre...

Une autre guerre, plus sournoise, et qui ne fait pas de morts, est en train de se dérouler... la guerre Cannes-Berlin. On a su, jeudi, que le film du Russe Vitalij Kanevskij, *Une vie indépendante*, était retiré de la compétition à la dernière minute, ce qui est rarissime. Une conférence de presse, aujourd'hui, nous permettra peut-être d'en savoir plus, mais il est clair ici que les producteurs français de Kanevskij (c'est une coproduction Paris-Moscou) ont finalement préféré retenir le film pour Cannes. Qui a dû, souffle-t-on, offrir un pont d'or à Kanevskij après sa Caméra d'Or de 90 pour *Bouge pas, meurs et ressuscite*.

Moritz de Hadeln, le directeur de la Berlinale, est en fureur. Au buffet de presse de jeudi soir, il m'a carrément dit : « On ne peut pas sortir les mitraillettes pour aller chercher la copie de Kanevskij. »

Déjà qu'il y a la menace que Cannes change ses dates... Cette semaine, une réunion des directeurs de festivals a eu lieu à Berlin. Tous y étaient, y compris Serge Losique, sauf celui de Cannes. C'est M. Losique qui a eu le « mot », rapporté dans le journal quotidien de la Berlinale : « Notre prochaine réunion aura lieu quelque part dans le sud de la France... quelque part en mai. » Jusqu'à maintenant les relations étaient cordiales entre Cannes et Berlin, polies, mais avec le coup de Kanevskij le climat pourrait finir par ressembler à celui qui sévit entre Montréal et Toronto.

La loi 120 émasculerait les pouvoirs des corporations

Paul Cauchon

UN GROUPE de travail d'une douzaine de spécialistes, dirigé par le président du conseil d'administration de l'Université McGill Alex Paterson, propose au ministre Marc-Yvan Côté des changements à la loi 120 afin de mieux protéger les corporations propriétaires des hôpitaux.

Ce groupe avait été mis sur pied par le ministre Côté lui-même en décembre pour le conseiller. Dans la présentation de son rapport M. Paterson se dit d'avis que le projet de loi 120 sur la réforme de la Santé « viendrait émasculer les pouvoirs des corporations en les empêchant d'agir par l'entremise d'un conseil d'administration élu par leurs membres, restreignant leur droit de s'occuper de leurs propres biens, et usurant dans certaines circonstances leur droit d'établir leurs propres règlements ».

De plus, le projet de loi prévaudrait contre les lois privées et les lettres patentes créant les corporations. « Il faut donc en venir à l'ultime conclusion que le gouvernement obtiendrait l'usage des actifs des corporations propriétaires, sans d'aucune façon indemniser ces corporations de la perte des actifs qui leur appartiennent. »

Le groupe de travail retrace l'histoire de plusieurs hôpitaux bien connus au Québec pour démontrer l'importance des corporations et des individus qui les ont composés, que ces corporations soient d'origine religieuse, culturelle ou linguistique.

Dans la plupart des cas ces corporations ont recueilli des fonds ou utilisé leurs propres fonds et procédé à l'achat de terrains et à l'érection d'immeubles permettant encore aujourd'hui de dispenser des services. Au cours des années, ajoutent les auteurs, les membres de ces corporations assurèrent une continuité et un soutien moral et financier qui permirent aux institutions de se développer.

Le groupe de travail estime que ces corporations constituent « des actifs trop valables pour le réseau de santé et des services sociaux pour que l'on risque de les voir disparaître comme on se propose de le faire », et il présente une série d'amendements pour leur garantir un meilleur rôle.

Les Teamsters remportent la bataille d'accréditation chez Molson O'Keefe

Sylvain Blanchard

LE LOCAL 1999 du Syndicat des Teamsters a obtenu hier le droit de représenter les 1500 travailleurs de la compagnie Molson O'Keefe, la plus importante usine de production de bière au pays.

Il s'agit d'une défaite amère pour les Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC - FTQ), l'autre syndicat qui tentait d'obtenir l'accréditation. Ayant perdu le vote par la marge de 33 voix (739 contre 706), les TUAC ont décidé de le contester en déposant en après-midi une requête à cette fin aux bureaux du commissaire du Travail.

Fusionnée depuis trois ans, Molson O'Keefe est, depuis, le théâtre d'une véritable guerre de tranchée entre ces deux syndicats.

Représentés par les Teamsters lorsque la compagnie opérait de façon autonome, les employés de Molson ont redonné leur appui à leur syndicat, comme ceux de O'Keefe qui ont massivement voté en faveur des TUAC, leurs représentants avant la fusion.

Les syndicats anticipant que les travailleurs voudraient demeurer avec l'organisation qu'ils connaissent le mieux, la question était de savoir quel pourcentage du droit de vote allait se retrouver entre les mains des employés des deux anciennes usines. Jacqueline Couture, commissaire du travail, a tranché le litige l'an dernier en décidant que c'est la part de marché des compagnies à Montréal qui servirait de référence pour déterminer ce pourcentage. La part de Molson était fixée à 58 %, celle de O'Keefe à 42 %. Conséquence : les Teamsters allaient, en principe, pouvoir compter sur le vote de 831 employés de Molson, les TUAC sur celui de 630 travailleurs de l'ancienne usine O'Keefe.

« Voilà pourquoi on a perdu », explique Yvon Bellemare, directeur québécois des TUAC. Si le commissaire avait retenu le critère de l'ancienneté, plus juste à son avis que celui reposant sur la part de marché, c'est nous qui aurions obtenu l'accréditation. »

Accusant les Teamsters d'avoir « enfreint certaines règles » lors des

heures précédant le vote, M. Bellemare s'est présenté hier devant le commissaire général du Travail pour réclamer la tenue d'un nouveau scrutin, demande qui sera analysée la semaine prochaine.

Cette démarche n'a évidemment pas été bien accueillie par le grand patron des Teamsters, Louis Lacroix, qui voit dans ce geste « une simple stratégie pour éviter que les autres votes qui seront pris pour trancher la même question dans les centres de distribution de Molson O'Keefe en province, ne tournent dans le même sens ».

« C'est déplorable, mais que voulez-vous, ils ont le droit de le faire. Leur contestation va entraîner des délais et les grands perdants seront malheureusement les travailleurs, sans convention depuis un an. Si les TUAC n'avaient pas posé ce geste, on aurait pu se mettre au travail dès la semaine prochaine. Rien ne pourra être fait tant que le commissaire du Travail n'aura pas disposé de la requête des TUAC. »

Cette longue bataille pour l'obtention de l'accréditation syndicale chez Molson O'Keefe va laisser sa part de blessures. La division est telle qu'il faudra sans doute des années avant qu'une certaine cohésion devienne possible.

Lacroix est conscient du défi, mais il croit qu'une fois que les travailleurs auront compris que leur véritable intérêt est de se serrer les coudes pour affronter un employeur qui ne fera pas de quartiers lors de la prochaine négociation, les tensions s'amenuiseront.

Calme manifestation de la CEQ

(PC) — Plus de 300 membres de la CEQ ont manifesté hier devant les bureaux du Conseil du trésor, histoire de rappeler qu'ils refusent qu'on prolonge encore leurs conventions collectives. La manifestation a duré une heure et s'est déroulée dans le calme et même la bonne humeur, bien que le Conseil du trésor n'ait

guère pris en considération les demandes de la CEQ.

Avant la manifestation, la présidente de la CEQ Lorraine Pagé et son coordonnateur de la négociation Bernard Dodridge avaient déposé les demandes de la centrale au Conseil du trésor.

LES MÉDICAMENTS, FAUT PAS EN ABUSER!

Santé et Services sociaux Québec

VOYAGE D'ÉTUDES EN ALLEMAGNE DU 7 AU 17 MARS 1992

Organisé par le Centre québécois de relations internationales et la section de Québec de l'Institut canadien des affaires internationales. Visites d'organisations nationales et internationales à Bonn et à Berlin portant sur des thèmes d'actualité touchant de près la politique étrangère de l'Allemagne.

Coût: 1800 \$ (incluant tous les transferts, l'hébergement en occupation double avec petit déjeuner et toutes les taxes)

Renseignements:
Téléphone: (418) 656-2462
Télécopieur: (418) 656-3634

En collaboration avec Voyages American Express des Galeries de la Capitale.

AMERICAN EXPRESS Voyages Tourisme

LE TAUX HYPOTHÉCAIRE RÉDUIT DE 3%

Comment obtenir une réduction de 3% du taux hypothécaire annuel pendant les six premiers mois? Demandez-le à un agent immobilier du Montréal Trust. C'est la seule façon! En effet, seul un agent immobilier du Montréal Trust peut, si vous achetez une propriété par son entremise, vous proposer le prêt hypothécaire « Bienvenue chez nous » du Montréal Trust, et ainsi vous faire profiter d'une réduction spectaculaire de 3% du taux hypothécaire annuel pendant les six premiers mois.

Le prêt hypothécaire « Bienvenue chez nous » du Montréal Trust présente de précieux avantages tels que le Maître Compte Exécutif, compte d'épargne et de chèques offrant la commodité d'une marge de crédit de 5 000 \$, une carte-guichet automatique, une assurance-vie hypothécaire (à prime modique) et la possibilité de régler vos factures par téléphone grâce au service INSTA-PAIE.

Pour tout renseignement, demandez à un agent immobilier du Montréal Trust de vous parler du prêt hypothécaire « Bienvenue chez nous ».

Sous réserve des exigences habituelles de crédit du Montréal Trust.

Seul le Montréal Trust vous ouvre autant de portes.

Bureaux des services immobiliers		Succursales des services financiers	
Est de l'île Place Versailles 483-2770 Ville Mont-Royal 353-8770 Pointe-aux-Trembles 498-2549	Notre-Dame-de-Grace 882-2770 Ville Mont-Royal 735-2281 Saint-Laurent 744-0575 Westmount 934-1818	Ouest de l'île Beaconsfield 697-3391 Dollard-des-Ormeaux 684-1141 Pointe-Claire 697-8522 Kirkland 694-4880	Laval & Rive-Nord Chromley 687-6040 Fahnestock 625-7779 Laval Centre 662-7779
Rive-Sud Bellevue 467-1120 Saint-Hubert 653-2496 Brossard 656-9000 672-6450 Longueuil R. Therrien 651-1000	Longueuil Saint-Charles 651-5300 Saint-Jérôme 653-2496 Saint-Hubert 656-9000 Saint-Lambert 466-3920	Place Montréal Trust Succursale principale* Niveau du métro* 982-7100 843-8100	Ville Mont-Royal Westmount* Fairview Pointe Claire* Carrefour Laval* Promenades Saint-Bruno* Saint-Lambert 735-1314 932-6000 695-5230 973-2040 441-9030 465-3265

* Emplacement des guichets automatiques MÂTRE-GUICHET™

DEVENEZ UN AUTEUR À SUCCÈS

Vous avez envie d'écrire? L'École de rédaction vous offre un cours par correspondance tout à fait unique qui vous montrera comment écrire de façon professionnelle et faire publier vos textes.

Apprenez à rédiger des articles, nouvelles, romans ou scénarios qui se vendront. Et se revendront. Votre tuteur ou tutrice privé vous aidera à écrire des textes clairs, frais et vendables. En fait si, à la fin du cours, vous n'avez pas récupéré vos frais grâce à vos ventes, nous vous rembourserons jusqu'au dernier sou!

Écrivez-nous ou appelez dès aujourd'hui pour obtenir gratuitement notre brochure explicative.

Appelez le 1-800-267-1543 ou par télécopieur le 1-613-749-9551

Nom _____

Adresse _____

Ville / Prov. _____

Code postal _____

L'ÉCOLE DE RÉDACTION
38, ave. McArthur
Suite 57
Ottawa, Ontario K1L 6R2

Le cours est déductible d'impôt et exempt de TPS

LE TAUX HYPOTHÉCAIRE RÉDUIT DE 3%

Sous réserve de certaines conditions

MONTREAL TRUST



ALBERTVILLE 92

Guy Deshaies

L'oubli

JEAN-CLAUDE KILLY et Michel Barnier ont commencé à travailler sur le projet des Jeux d'Albertville en 1980. Depuis, ils ont cherché les commanditaires, ils ont convaincu le Comité international olympique, ils ont planifié sans relâche, affrontant les critiques, les prophéties de malheur, les perspectives de déficit et tout le grenouillage humain que, forcément, pareille entreprise amène.

Onze années d'acharnement pour quinze jours de Jeux et c'est déjà fini. Ça s'est passé tellement vite qu'on n'a presque rien retenu. Il existe sans doute des tas de gens qui, comme moi, n'ont aucune idée des noms des organisateurs des Jeux de Calgary, dans notre propre pays, il y a seulement quatre ans. De ces Jeux-ci, qui prennent fin officiellement demain, il nous reste encore quelques images fraîches. La belle cérémonie d'ouverture, le sauteur finlandais de 16 ans, des chutes dramatiques en patinage artistique, les Duchesnay, nos médailles dont celles remportées en particulier avec éclat par les Québécois, les moments angoissants au hockey où l'équipe canadienne a failli se faire planter par les Français et les Allemands et autres flashes déjà plus ou moins en fuite dans nos mémoires.

J'ai aussi retenu personnellement que les meubles de mon salon, pour les avoir pratiqués comme jamais auparavant, sont extrêmement inconfortables. Mais il y a tellement d'épreuves en si peu de temps, que, pour la plupart des gens, elles sont vouées à l'oubli presque immédiat. Fugacité de l'apothéose. C'est ingrat.

QUAND un joueur de hockey de la Ligue nationale se blesse, même légèrement, on a son bulletin de santé quotidien dans les chroniques. On

sait quand il a des chances de revenir au jeu, on a droit à des descriptions de la fêlure, à l'opinion du physiothérapeute, etc. Mais le skieur de Tromsø, en Norvège, qui, après un entraînement poussé de plusieurs années, est venu se disloquer une épaule et se briser une jambe dans les descentes de qualification à Val d'Isère, on ne sait même pas son nom. Lui, Olav, il est reparti dans le plâtre pour les confins de son fjord sans qu'on sache, et qu'on veuille même savoir, s'il reviendra aux Jeux. Peut-être a-t-il eu droit à un entrefilet dans *La Trompette de Tromsø* et c'est tout. Rideau sur Olav. On n'a pas le temps de retenir. Les événements sont trop concentrés et, du reste, on n'en voit qu'une partie bien infime, surtout si on est sur place plutôt qu'à la télévision.



Un collègue a téléphoné, ces jours-ci, à l'organisme olympique canadien qui a ses bureaux à Montréal. Il pensait faire rire de lui en demandant le tableau des médailles des Jeux de Calgary, mais il a pratiquement semé l'émoi dans la cabane. On ne savait plus, on n'avait pas en main. On allait rappeler.

BREF, on oublie. C'est quoi déjà le nom du skieur de vitesse finlandais de 64 ans qui risquera sa vie ce matin aux Arcs ?

Je ne m'en rappelle plus.

Le Canada et la CEI en finale



MERIBEL — La Communauté des États indépendants (CEI) et le Canada se retrouveront demain pour une finale olympique logique

entre deux des mères patries du hockey sur glace.

Les hockeyeurs russes, qui ont surclassé les États-Unis 5-2, tentent de donner à la CEI un premier titre après les sept déjà remportés par l'ex-URSS en neuf participations.

Le Canada a dominé la Tchecoslovaquie 4-2 et briguera une septième médaille d'or, la première depuis 1952.

Les deux équipes se sont déjà affrontées lors du tour préliminaire. La CEI s'était imposée 5-4.

Au vu de ces demi-finales, les joueurs de Viktor Tikhonov, qui compte déjà deux titres olympiques à son palmarès d'entraîneur, feront encore office de favoris même s'ils ont tergiversé pendant deux tiers temps face à des Américains opiniâtres.

Andrei Khomoutov a fini par ouvrir les vannes à la 50e minute et les États-Unis, invaincus jusque-là, ont été définitivement emportés sur des buts de Yuri Khmylev (54e) et d'Evgueni Davydov à la 57e.

À la force du poignet, du poing parfois, les États-Unis étaient parvenus pendant deux tiers temps à entretenir un espoir illégitime.

Sean Hill et Keith Tkachuk avaient ainsi répondu par des buts opportunistes aux 12e et 28e minutes à deux chefs d'oeuvre d'Alexei Kovalev et Viatcheslav Bykov en première période.

Leur gardien Ray LeBlanc, pionné pendant une heure, avait fait le reste avant de flancher.

Le Canada, qui n'avait pas, pour une fois, délégué des seconds couteaux à ces Jeux, a imposé d'emblée sa force de frappe dans un match un peu terne contre les Tchecoslovaques, brillants outsiders de ce tournoi.

Après seulement deux minutes de jeu, Dave Hannan a mis son équipe sur la voie au prix d'un beau slalom



Todd Brost et l'équipe canadienne affronteront la CEI demain pour l'or.

dans la défense tchèque. David Archibald, huit minutes plus tard, a permis au Canada de prendre le large en inscrivant son septième but du tournoi.

Mais les Tchecoslovaques, vainqueurs inattendus des Russes voilà une semaine, ont répliqué à huit secondes de la pause sur un tir enlevé de Robert Svehla avant d'égaliser par Patrick Augusta au début d'une deuxième période qu'ils ont constamment dominée.

C'est alors que leurs adversaires avaient le vent en poupe que Joe Juneau, le meneur de jeu canadien, offrit une balle en or à Curt Giles, qui d'un tir lointain, trompa Petr Briza, masqué.

Les Canadiens ont ensuite muselé leurs adversaires jusqu'à ce que Fabian Joseph reprenne un tir de Todd Brost dévié par Briza, pour inscrire le but de la victoire.

Sans vraiment convaincre, le Canada s'est ainsi assuré sa première

médaille d'argent depuis 1968.

Les Américains tenteront pour leur part, aujourd'hui dans la finale de consolation contre les Tchèques, de monter sur le podium pour la première fois depuis leur titre à Lake Placid en 1980.

Le Canadien Chris Lori, qui a mis de côté la controverse au sujet du mode de sélection de l'équipe, a classé son équipage au troisième rang à l'issue des deux premières manches du bob à quatre.

L'autre équipage canadien, dirigé par Dennis Marineau de Calgary, se retrouve au 11e rang après deux manches. Marineau, Chris Farstad, Jack Pyc et Sheridan Baptiste ont complété un chrono de 1:57,61.

Les deux dernières manches se dérouleront aujourd'hui. Puisque Lori s'est imposé la loi du silence, l'entraîneur canadien Malcolm Lloyd a agi comme porte-pa-

role de l'équipage et il a mentionné que pour rattraper Hoppe lors des deux dernières manches, le pilote canadien doit améliorer son départ.

« Le départ sera crucial, a précisé Lloyd. Et peu importe le vainqueur il lui faudra résister à la pression, revenir avec le même genre de performance et ne pas tenter de faire les choses différemment.

Lori, de Windsor, en Ontario, espère gagner la première médaille du Canada en bobsleigh depuis 1964.

JOSÉE CHOUINARD comptait sur le programme libre pour améliorer son sort au classement en finale du simple dames de patinage artistique.

Elle était triste en quittant la patinoire. Après un programme original décevant, voilà qu'elle ne réalisait pas les combinaisons prévues dans le programme libre. Sixième qu'elle était au championnat du monde l'an dernier, voilà qu'elle termine neuvième aux Jeux, tout juste derrière Karen Preston, de Mississauga en Ontario, qui a présenté un programme libre sans bavure pour grimper de quatre rangs au classement final.

« Tout ce que je veux maintenant, c'est retourner chez-moi le plus rapidement possible pour reprendre l'entraînement, a dit Josée Chouinard, qui ne comprenait pas vraiment ce qui s'était passé. Tout allait si bien pourtant à l'entraînement cette semaine. Je ne peux m'expliquer ce qui s'est passé. »

Au 30 km de ski de fond féminin, Lucy Steele, de Whitehorse, a pris le 33e rang, Jane Vincent, de Dawson City, le 40e, et Lorna Sasseville, de Canmore en Alberta, la 51e position.

Finalement, en ski de vitesse, un seul Canadien, Vincent Poscente, de Calgary, s'est qualifié pour la finale grâce à une neuvième position. Laurent Marchal, de Calgary, et Kenneth Dale, de Kamloops, ont été éliminés, tout comme la Canadienne Lark Frolek.

Belmondo domine les Russes



LES SAISIES — Surmontant des problèmes de dos et sa nervosité, Stefania Belmondo a donné à l'Italie son premier titre olympique de ski

de fond depuis 24 ans en remportant le 30 km, qui clôturait les épreuves féminines de la discipline.

La petite skieuse blonde de Pietraporzio, dans le Piémont, a dominé son sujet du début à la fin pour prendre sa revanche des mondiaux de Val di Fiemme, l'an passé, où elle avait déçu son public en manquant le titre de la distance.

Par la même occasion, elle a fait aussi bien que la Finlandaise Marjut Lukkarinen, la seule qui était parvenue, avant elle, à contester la domination des fondeuses de la CEI en s'adjugeant le 5 km.

Avec un temps de 1:22,30, Belmondo a devancé de 22 secondes Lyubov Egorova. La Russe, qui accusait une grande fatigue à l'arrivée, repartira quand même de ces Jeux avec un palmarès impressionnant : trois médailles d'or et deux d'argent.

Egorova a éclipsé sa compatriote Elena Vialbe qui, annoncée au départ comme la super favorite après ses trois titres mondiaux de Val di Fiemme, a dû se contenter de sa quatrième médaille de bronze. Seul le relais lui aura permis en fin de compte de toucher de l'or.

Tout au long du superbe autant qu'éprouvant parcours des Saisies, Belmondo a bénéficié des encouragements d'un contingent bruyant de



L'Italienne Stefania Belmondo, gagnante du 30 km de ski de fond.

supporters italiens.

Certains, venus tout exprès de son petit village proche de Cuneo,

avaient déployé des banderoles sur lesquelles on pouvait lire : « Stefania, fais nous rêver » ou encore « Stefa-

nia, tu es unique au monde ».

La frêle Piémontaise, qui était déjà montée sur les podiums du relais 4 X 5 km (bronze) et du 10 km style libre (argent) n'a pas déçu leurs attentes.

Dès le premier pointage, elle était en tête devant l'inattendue Suisse Brigitte Albrecht, alors qu'Egorova, partie derrière elle, était à la cinquième place à 15,1 secondes.

La Russe s'est toutefois rapidement portée en deuxième position et a réduit son handicap à moins de huit secondes après 23,7 km pour finalement abdiquer dans les derniers kilomètres.

Soulagée après quelques minutes d'attente nerveuse, Belmondo pouvait alors lever les bras et dédier son succès à son entraîneur Alberto Beto et à son masseur, Osvald Rehman.

« La nuit dernière, je n'ai pu dormir que cinq heures et depuis quelques jours je souffre du dos », a-t-elle révélé par la suite.

« J'ai mal au dos en fait depuis plus d'un an. Mais quand on a un tel problème, il faut tenter de ne pas y penser », a expliqué Belmondo, qui a comblé pour l'Italie un vide de 24 ans depuis le titre du 30 km remporté aux Jeux de Grenoble par Franco Nones.

Éprouvée après avoir franchi la ligne, Egorova a déclaré : « Je n'ai pensé qu'à une chose, finir la course, parce que j'étais très fatiguée. Cette course était très difficile en raison des montées qui se succédaient à un rythme rapide ».

d'après Reuter

Yamaguchi se pare d'or et de grâce



ALBERTVILLE — L'Américaine Kristi Yamaguchi a joué la carte de la sobriété et de l'élégance pour se parer d'or dans l'épreuve olympique

de patinage artistique. La Japonaise Midori Ito, pénalisée par une chute lors du programme original de mercredi, a retrouvé sa superbe dans le programme libre pour décrocher l'argent.

L'Américaine Nancy Kerrigan a fait admirer son sens de la chorégraphie mais a commis quelques fautes et a dû se contenter de la médaille de bronze.

Troisième à l'issue du programme original, la Française Surya Bonaly est devenue la première patineuse à réussir une quadruple boucle piquée en compétition. Cet exploit a peut-être ruiné ses chances de médaille en la déconcentrant.

Une petite erreur puis une chute l'ont rejetée à la cinquième place derrière l'Américaine Tonya Harding.

Impériale lors du programme original, Yamaguchi a enchaîné cinq triple sauts dans son programme libre rythmé par une mélodie aux accents espagnols.

Elle a effleuré la glace de la main à la réception d'une triple boucle mais les juges, sensibles à sa grâce

et à la fluidité de ses mouvements, ne lui en ont pas trop voulu.

Vexée par sa chute dans le programme original, Ito a offert un récita plein de tonicité. Crispée par l'enjeu comme la plupart des concurrentes, elle a néanmoins commis une erreur à la réception d'un triple axel.

Bonaly a enchanté la patinoire dans les premières secondes de son programme en effectuant à la perfection la quadruple boucle piquée, figure qu'elle est la seule à oser.

Mais la petite Réunionnaise, resplendissante dans son habit de lumière de velours rouge incrusté de pierreries dû à la griffe de Christian Lacroix, allait commettre une petite erreur, puis chuter sur un triple lutz.

Si le thème de son programme libre était l'indulto — la grâce demandée par le matador pour un taureau d'une bravoure exceptionnelle — les juges ont été sévères, avec notamment une terrible note technique de 5,1 infligée par le juge britannique.

Déçue, Bonaly est parvenue difficilement à contenir son émotion. Laetitia Hubert, qui avait surpris en se hissant à la cinquième place à l'issue du programme original, n'a pas eu la même force : elle a éclaté en sanglots après une prestation entachée d'erreurs qui lui a valu la 12e place.

d'après Reuter

Hoppe en route vers un 3e titre



LA PLAGNE — Le vétéran allemand Wolfgang Hoppe a pris une option sur un troisième titre olympique après avoir dominé les deux premières manches du bob à quatre.

Hoppe, 34 ans, qui avait donné à la RDA les médailles d'or du bob à deux et à quatre en 1984 à Sarajevo, est toutefois sous la menace du bob de l'équipage Autriche I, piloté par Ingo Appelt, deuxième à sept centièmes.

L'équipage Canada I de Chris Lori suit en troisième position, 12 centièmes derrière, avant les deux dernières manches prévues samedi.

Parti le premier dans la première manche, Appelt a pleinement profité des conditions idéales de la piste en début de matinée pour y signer le meilleur temps, 23 centièmes devant le grand favori, le Suisse Gustav Weder. Hoppe et Lori partageant la troisième place.

Mais Weder, vainqueur du bob à deux le week-end dernier, n'a pu faire mieux que le sixième temps de

la seconde manche, retombant à la quatrième place du classement, à 23 centièmes du leader.

Pendant ce temps, Hoppe, qui avait dû se contenter de deux médailles d'argent à Calgary en 1988, signait le meilleur chrono en 58,52 pour se porter en tête des opérations.

Hoppe et ses coéquipiers Bogdan Mustoi, Axel Kuhn et Rene Hanne mann avaient connu quelques problèmes au départ de la première manche. Mais leur second parcours explosif sur les 1,507 m de la piste de La Plagne les place dans une situation idéale pour la suite.

En bobeur expérimenté — outre ses médailles olympiques, il compte six titres mondiaux à son palmarès — Wolfgang Hoppe a toutefois souligné que rien n'était encore joué.

« Il faut être prudent parce qu'il y a encore deux manches et on a bien vu comment le bob à deux a basculé le deuxième jour », a-t-il dit.

« Mais nous allons tout donner. Nous allons nous entraîner un peu et boire une bière après pour être sûr que nous serons détendus demain », a ajouté le pilote.

d'après Reuter

À l'assaut du record mondial de vitesse



LES ARCS — Le Français Philippe Goitschel et la Finlandaise Tarja Mulari ont dominé les demi-finales du kilomètre lancé de ski

de vitesse. Les vitesses atteintes sur la piste

des Arcs laissent penser que les records du monde de Mulari chez les dames (214,413 kmh) et du Français Michael Prêfer (223,741) chez les hommes seront menacés aujourd'hui pour la finale de cette épreuve présentée en démonstration.

Avec 218,978 kmh, Goitschel a devancé Prêfer (217,129) et Laurent

Sistach (215,440).

Skieur le plus rapide lors des éliminatoires, l'Autrichien Harald Egger a récidivé dans la première manche, avec 206,304 kmh, avant qu'une chute dans la deuxième ne lui barre l'accès à la finale.

Egger s'en est sorti avec des concussions, tout comme la Française

Jacqueline Blanc, une des favorites, qui a été victime d'une cabriole spectaculaire dans sa première manche.

Vingt skieurs et cinq skieuses se sont qualifiés pour la finale, qui sera disputée également en deux manches sur les 1740 m de la piste de l'Aiguille rouge aux Arcs.

d'après Reuter

Dure journée pour les balayeurs



PRALOGNAN — Au mieux, le Canada devra se contenter de la médaille de bronze en curling. Les espoirs du Canada de médailles

d'or en curling, épreuve présentée en démonstration, ont été anéantis, lorsque Kevin Martin chez les hommes et Julie Sutton chez les dames ont subi la défaite en demi-finale.

Martin, d'Edmonton, a accusé un recul de 4-0 face à la Suisse mais il a orchestré un ralliement pour revenir à égalité après huit bouts. Il a toutefois concédé quatre autres points au

neuvième pour s'avouer vaincu 8-4.

La Suisse se mesurera à la Norvège pour l'obtention des médailles d'or et d'argent ce matin tandis que l'équipe de Martin sera opposée à celle des États-Unis avec la médaille de bronze à l'enjeu.

Sutton, de Victoria, a été victime d'un scénario identique, s'inclinant 9-2 devant la Norvège dans la demi-finale féminine.

Les Norvégiennes seront confrontées à l'Allemagne en finale aujourd'hui et le Canada disputera le bronze au Danemark.

d'après PC

TABLEAU DES MÉDAILLES

Pays	Or	Argent	Bronze	Total
Allemagne	10	9	6	25
CEI	8	6	8	22
Autriche	5	7	7	19
Norvège	7	6	5	18
Italie	4	4	3	11
États-Unis	4	4	2	10
France	3	5	1	9
Finlande	3	1	3	7
Japon	1	2	3	6
Canada	2	1	2	5
Pays-Bas	1	1	2	4
Suède	1	0	3	4
Corée du Sud	1	1	1	3
Suisse	1	0	1	2
Luxembourg	0	2	0	2
Chine	0	2	0	2
Tchécoslovaquie	0	0	2	2
Nouvelle-Zélande	0	1	0	1
Espagne	0	0	1	1

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Shamir aura fort à faire pour vaincre Rabin

TEL-AVIV (AP) — Reconnu jeudi à la tête de son parti, le premier ministre israélien Itzhak Shamir aura fort à faire pour battre l'ancien ministre de la Défense Itzhak Rabin lors des élections législatives anticipées du 23 juin prochain. Le nouveau chef du Parti travailliste est en effet le seul à pouvoir lutter à armes égales avec le chef du Likoud.

M. Rabin avait été élu mercredi tête de liste du Parti travailliste dès le premier tour de scrutin des primaires de sa formation et le chef du gouvernement s'est lui aussi assuré une victoire aisée en recueillant jeudi soir 46,4 % des voix du comité central du Likoud après dépouillement des 2769 bulletins de vote.

Les deux autres candidats, le ministre des Affaires étrangères David Lévy et le ministre du Logement Ariel Sharon, ont respectivement obtenu 31,2 et 22,3 % des suffrages, soit un assez joli score pour M. Lévy, fervent partisan du processus de paix.

Cette confrontation annoncée entre Itzhak, l'idéologue nationaliste, et Itzhak, le pragmatique favorable à un compromis territorial avec les Palestiniens, risque fort d'être l'une des clés des négociations de paix qui doivent reprendre lundi prochain à Washington.

M. Rabin, qui aura 70 ans le 1er mars — contre 76 ans à son adversaire — partage pour l'essentiel les vœux de Shimon Peres, le président sortant du Parti travailliste, sur le conflit israélo-arabe. Face à M. Shamir, farouche partisan d'un Grand Israël, il défend l'idée de la paix contre des territoires et estime que les implantations juives freinent tout ré-

glements.

Dans un entretien publié hier, M. Rabin confirme qu'en cas de victoire de son parti, son gouvernement accordera « une autonomie pour les territoires occupés dans les six à neuf mois ».

« Je changerai les priorités nationales et je mettrai un terme aux implantations, qui répondent toutes à des motivations politiques et non pas à des critères de sécurité », ajoute l'ancien général. Pour ce héros de la guerre des Six Jours, la fin de cette pratique devrait permettre de consacrer « près de deux milliards de dollars dépensés dans les colonies à la lutte contre le chômage » et d'obtenir « les garanties d'emprunt américaines pour l'intégration des nouveaux immigrants ».

Du côté conservateur, les deux candidats malheureux à la succession de M. Shamir n'ont pas accepté leur revers avec résignation. Fervent défenseur du processus de paix, M. Lévy a fait valoir que, fort de ses 31,2 %, il représentait le courant le plus fort au sein du Likoud. L'ancien général Sharon s'est quant à lui présenté comme le seul responsable capable de faire pièce à la menace arabe.

Reste que la hiérarchie du Likoud est consciente du tournant que pourrait représenter les élections de juin. Les sondages sont en effet formels : les travaillistes peuvent battre les conservateurs s'ils sont conduits par M. Rabin. Et si ce dernier était battu, il serait néanmoins en meilleure position que Shimon Peres pour participer à un éventuel gouvernement de coalition.

Le Liban reprend ses tirs sur Israël

BEYROUTH (AFP) — Une salve de roquettes partie du Liban s'est abattue hier sur Israël, tuant une fillette de cinq ans et faisant craindre un nouveau cycle de violence, quelques heures après la fin d'une incursion de l'armée israélienne hors de la bande frontalière qu'elle occupe au Liban-Sud.

Les Katioucha ont été tirées à partir du secteur de Yater, dans une région sous contrôle de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) et où de violents combats avaient opposé pendant 24 heures les combattants chiites à l'unité israélienne qui s'était infiltrée.

(La fillette a été tuée par une roquette qui a également blessé trois membres de sa famille, dans une coopérative agricole de Galilée, a constaté le correspondant de l'AFP dans le nord d'Israël. L'artillerie israélienne est aussitôt entrée en action en bombardant les sources de tir.)

(Une source militaire israélienne avait indiqué auparavant que si des roquettes causaient la mort de civils, l'armée agirait avec plus de sévérité que lors de sa dernière opération).

Après la confirmation du retrait israélien en fin de nuit, les responsables chiites au Liban, notamment le chef du mouvement Amal Nabih Berri, proche de la Syrie, avaient pourtant laissé entendre qu'un accord avait été conclu avec le Hezbollah pour cesser les tirs de roquettes sur Israël.

Les milieux politiques libanais n'excluent pas que le dernier tir soit un dérapage dû à des éléments incontrôlés, alors que les autorités libanaises et la Syrie tentent d'imposer la retenue aux combattants chiites.

Dans ce but, une réunion regroupant des officiers de l'armée libanaise, des militaires syriens et des responsables militaires du Hezbollah et du mouvement Amal se tenait en fin d'après-midi près de Saïda, chef-lieu du Liban, selon une source informée.

Dans la région de Tyr, l'armée libanaise a renforcé ses mesures autour des camps palestiniens pour empêcher des combattants de ces camps de se rendre sur les lieux de combats.

Dans la plaine orientale de la Bekaa, des barrages de l'armée syrienne ont fait rebrousser chemin à des convois de volontaires chiites qui se dirigeaient vers le Liban-Sud.

Selon diverses sources concordantes, l'offensive israélienne a fait sept tués, en majorité des civils, et 18 blessés côté libanais. De son côté, la FINUL compte huit blessés, sept Fidjiens et un Népalais.

Les sources gouvernementales libanaises expliquent le retrait rapide israélien par le « succès » de leur diplomatie. Elles en veulent pour preuve la réaction étonnée du secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, à qui se sont jointes la France, la Grande-Bretagne et la Ligue arabe pour demander dès jeudi le retrait immédiat des forces israéliennes.

Le chef de la diplomatie libanaise, M. Farès Boueiz, a affirmé à l'AFP que « beaucoup de pays amis, à leur tête la France, ont réagi favorable-



Des membres d'une patrouille de la Force intérimaire des Nations unies se préparent à quitter leur camp au Liban-Sud après le retrait des forces israéliennes.

ment à la demande libanaise, et ont effectué des pressions pour que cesse l'agression ».

(La Communauté européenne a exprimé sa « grave préoccupation » devant la détérioration de la situation dans le sud du Liban. Réunis à Tormina (Sicile), les ministres italien et français des Affaires étrangères, Gianni De Michelis et Roland Dumas, ont déploré « l'usage de la violence » au Liban, qui ne favorise pas, selon eux, le processus de paix).

Selon des sources politiques à Beyrouth, la diplomatie libanaise a ob-

tenu dès jeudi soir la promesse ferme des États-Unis, soucieux de ne pas voir remis en cause le 4ème round des négociations bilatérales israélo-arabes, que l'incursion israélienne serait très limitée dans le temps.

Les craintes d'un regain de violence, après le tir meurtrier de nouvelles Katioucha sur le nord d'Israël, vont dans le sens des déclarations alarmistes faites hier par le chef spirituel des intégristes pro-iraniens au Liban, Cheikh Mohammad Hussein Fadlallah a estimé lors d'un prêche

dans la banlieue sud de Beyrouth que l'opération menée par Israël dans le sud du pays était « le début d'une guerre qui durera jusqu'aux élections israéliennes de juin prochain ».

(Le commandant de la région militaire nord d'Israël, le général Yitzhak Mordecha, a estimé de son côté que l'opération militaire menée jeudi hors de la « zone de sécurité », qui a été qualifiée de « succès » par les militaires israéliens, constituait « un lourd avertissement au Hezbollah pour qu'il cesse ses opérations »).

La Bulgarie reconnaît la mort de 400 personnes aux frontières

SOFIA (Reuter) — La Bulgarie a reconnu hier, pour la première fois, que 400 personnes environ avaient été tuées en tentant de fuir l'ancien État communiste — soit le double du nombre des morts enregistrés sur la frontière interallemande au cours de la Guerre froide.

Le ministre de la Défense Dimitar Loudjev a déclaré que 339 personnes avaient été abattues entre 1946 et 1985 aux frontières méridionales du pays avec la Turquie et la Grèce.

« Comment ne pas qualifier de crimes terribles ces meurtres de centaines de personnes, jeunes pour la plupart, dont la seule faute était leur désaccord avec le régime », a-t-il dit.

Le ministre de l'Intérieur, Jordan Sokolov, a dit que 105 autres personnes — dont 36 étrangers, en majorité est-allemands — avaient été tuées de 1962 à 1989. Mais on ne dispose d'aucun bilan pour l'ensemble de la période communiste (1946-89).

La plupart des victimes ont trouvé la mort entre 1947 et 1969 aux frontières bulgare-turque et bulgare-grecque. Aucune n'a été enregistrée après la chute du communisme fin 1989.

La Bulgarie, qui fut la Côte d'Azur de l'Europe de l'Est, servait de point de sortie vers l'Ouest à beaucoup d'habitants d'ex-pays communistes venant y passer leurs vacances d'été.

En 1950, le dictateur communiste Valko Tchervenkov avait créé dans le Sud une bande frontalière de 2 km interdite aux Bulgares non munis de sauf-conduits délivrés par la police. Des centaines de kilomètres de barbelés d'une hauteur de six mètres furent mis en place, avec des dizaines de miradors.

Des soldats ayant effectué leur service à la frontière turque ont rapporté qu'ils avaient pour ordre de « tirer pour arrêter les fugitifs » après avoir tiré trois coups de feu en l'air, mais qu'on les incitait à tirer en l'air « ensuite ». L'un d'eux a dit qu'il obtenait des permissions plus longues pour un fugitif blessé ou tué que pour un prisonnier.

La frontière avec la Grèce et la Turquie était le seul point de communication avec l'Occident ouvert aux Bulgares, dont le pays est bordé par la mer Noire à l'est, par la Roumanie au nord et la Yougoslavie à l'ouest.

À Paris, la baronne Cox a eu hier des entretiens au ministère des Affaires étrangères et à l'Élysée (la présidence) et a évoqué également avec des personnalités du Parti socialiste et du RPR (conservateurs) ce thème de l'aide humanitaire.

Elle compte retourner au Nagorny-Karabakh en mars avec une cargaison plus importante d'aide humanitaire.

Situation désespérée à Stepanakert

PARIS (AFP) — Sans eau courante ni électricité, sans médicaments ni anesthésiants, menacée d'épidémies et d'ensevelissement sous les débris des maisons détruites par les bombardements, la population de Stepanakert vit « une situation désespérée », a raconté hier à l'AFP la baronne Caroline Cox, vice-présidente de la Chambre des Lords.

Après avoir effectué en janvier deux missions humanitaires au Nagorny-Karabakh, région à population majoritairement arménienne enclavée dans l'Azerbadjan, la baronne Cox vient de se rendre aux États-Unis et au Canada où elle a témoigné devant divers organismes gouvernementaux, parlementaires et des Nations unies sur ce qu'elle a appelé un « génocide par lente strangulation ».

C'est en effet, a-t-elle précisé à l'AFP, le blocus imposé par l'Azerbadjan qui empêche l'arrivée au Nagorny Karabakh de l'aide humanitaire massive indispensable, alors que des combats meurtriers se poursuivent et que les villes arméniennes de cette région sont sous la menace de l'utilisation par les Azéris de missiles Grad pointés sur Stepanakert et sur Chaumian (nord du Karabakh).

Dans l'hélicoptère qui l'a amenée d'Erevan, capitale de l'Arménie, à Stepanakert, chef-lieu du Nagorny-Karabakh, et dans la région de Chaumian, la baronne Cox, effectuant des missions pour l'organisation humanitaire Christian Solidarity International, a pu transporter pour 15 000 dollars de morphine, analgésiques et médicaments.

Mais, précise-t-elle, c'est une

goutte d'eau par rapport aux besoins de ces populations qui vivent terrées dans les abris, manquant d'eau, de lait, de pain, subissant des interventions chirurgicales sans anesthésie dans des couloirs d'abris après l'attaque contre l'hôpital de Stepanakert. Des bébés prématurés placés dans ces couloirs risquent de mourir d'hypothermie et leurs mères n'ont plus de lait pour les nourrir.

À Paris, la baronne Cox a eu hier des entretiens au ministère des Affaires étrangères et à l'Élysée (la présidence) et a évoqué également avec des personnalités du Parti socialiste et du RPR (conservateurs) ce thème de l'aide humanitaire.

Elle compte retourner au Nagorny-Karabakh en mars avec une cargaison plus importante d'aide humanitaire.

ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
55 St-Jacques, Montréal, Québec H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 R-D-B-1-C
La maîtrise des intangibles

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Le rendez-vous des étudiants adultes

ADMISSION PRINTEMPS 1992

LE 1^{er} MARS 1992

Service d'accueil et de renseignements :
Ouvert du lundi au jeudi, de 9 h à 19 h
le vendredi, de 9 h à 17 h

3744, rue Jean-Brillant, 3^e étage (514) 343-6090
Métro Côte-des-Neiges 1-800-363-8876

APPRENDRE POUR AGIR

COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL Service de l'évaluation

EXPLIQUONS-NOUS...

L'évaluation de votre propriété doit refléter sa valeur marchande au 1^{er} juillet 1990.

- Vous croyez que votre propriété n'avait pas cette valeur ?
- Vous avez des motifs sérieux qui, selon vous, n'ont pas été pris en considération ?
- Vous voulez des explications ?

Le Service de l'évaluation de la CUM est prêt à vous en donner.

ALORS, EXPLIQUONS-NOUS !

Vous pouvez rencontrer l'évaluateur de votre municipalité.

L'évaluation de votre maison est valide pour 1992-1993-1994. La loi stipule que vous avez jusqu'au 30 avril 1992 pour demander une modification ou porter plainte. Vous ne pourrez plus le faire par la suite, pour les 2^e et 3^e années du rôle triennal.

Les propriétaires de commerces, d'industries ou d'édifices de 12 logements et plus s'adressent directement à la Division commerciale au **280-3980**

Pour les propriétaires résidentiels, s.v.p. compléter le formulaire et le poster dès aujourd'hui au :

- Service de l'évaluation de la CUM EXPLIQUONS-NOUS...
1600, boul. Henri-Bourassa Ouest
bureau 200
Montréal (Québec) H3M 3E2

...POUR MIEUX NOUS COMPRENDRE.

Nous vous téléphonerons pour fixer votre rendez-vous.

EN LETTRES MOULÉES S.V.P.

Je désire rencontrer un évaluateur

Le jour (de 9 h 00 à 16 h 00) Le soir (de 17 h 00 à 20 h 00) Le jour ou le soir

Concernant ma propriété située à : (adresse) _____

Municipalité : _____ Code postal : _____

Nom : _____

Téléphone : Résidence _____ Travail _____

Raison(s) pour laquelle (lesquelles) je désire un rendez-vous sur l'évaluation de ma propriété : _____

Les coupons doivent être reçus au Service de l'évaluation au plus tard le 20 mars 1992.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Une nouvelle attaque armée fait 13 morts à N'Djamena

N'DJAMENA (AFP) — L'attaque d'un commissariat de police de N'Djamena par des individus non identifiés a fait 13 morts au cours de la nuit de jeudi à vendredi dans une ville livrée depuis plusieurs mois à des bandes armées incontrôlées.

L'attaque contre le commissariat du 6ème arrondissement, dans la partie sud de la ville, a été perpétrée par une cinquantaine d'individus armés et revêtus d'uniformes militaires, qui ont désarmé les policiers présents sur les lieux. Des tirs ont alors éclaté dans le quartier proche de Wallia, tuant six civils, dont une femme et ses enfants, selon le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité.

Un gendarme a également été tué de même que six des assaillants.

Des militaires ont aussitôt été dépêchés sur les lieux pour rétablir l'ordre et les échanges de tirs d'armes automatiques ont duré environ deux heures, selon des témoins. Plusieurs personnes ont été arrêtées dont deux officiers cités par la radio : Alladoun Djimnan et Nadje Moundarangar.

On ne disposait d'aucune précision, hier en fin d'après-midi, sur les mobiles des assaillants, dont certains ont fui en emportant une vingtaine d'armes automatiques. De source officielle, on se refusait toutefois, hier après-midi, à voir une nouvelle preuve d'insécurité ou une rébellion

plus politique.

Depuis l'arrivée au pouvoir du président Idriss Déby, en décembre 1990, une insécurité notoire règne dans la capitale tchadienne, en raison notamment des nombreuses armes abandonnées par les soldats de l'ex-président Hissène Habré, réfugié depuis date au Sénégal, et du retard pris dans la réorganisation de l'armée et des forces de sécurité, relèvent les observateurs à N'Djamena.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'un commissariat de police de N'Djamena est ainsi attaqué. Déjà en avril dernier, le commissariat central avait été investi par une bande armée qui avait réussi à neutraliser deux heures durant les policiers, avant de s'enfuir en toute impunité.

Toutefois, cette nouvelle attaque intervient alors que les exactions contre des civils se sont multipliées ces dernières semaines dans la ville, et que les autorités tchadiennes ont pris une série de mesures visant à rétablir l'ordre dans la capitale, sans toutefois y parvenir.

Ainsi, en mars 1991, a été créée une Cour martiale afin de lutter contre la criminalité et les actes de banditisme qui, depuis, a prononcé quatre sentences de mort qui ont été exécutées publiquement.

Plus récemment, à la mi-février, le ministre tchadien de la Défense, le colonel Nadjita Beassoumal, annon-

çait la dissolution de « l'escadron mobile d'intervention » et de sa « coordination » chargée des patrouilles en ville. Cette dissolution faisait suite à plusieurs incidents survenus lors d'interventions de ces forces, qui avaient fait plusieurs morts dans la capitale.

Malgré ces différentes mesures, le vice-président de la Ligue tchadienne des droits de l'homme, Me Joseph Behidi, était assassiné le week-end dernier, à N'Djamena, par deux hommes en moto qui lui tiraient une balle dans la tête avant de lui voler sa voiture. Les deux hommes n'ont pas été retrouvés.

L'opposition tchadienne a vivement réagi à cet assassinat, en appelant à une grève générale, largement suivie en début de semaine. Cette grève n'a pris fin qu'après l'annonce par le gouvernement, mardi soir à l'issue d'un conseil des ministres extraordinaire, d'une série de mesures de démolition de la capitale, portant notamment sur l'implantation des casernes hors de la ville et l'interdiction du port d'armes.

Apparavant, le directeur général de la Sûreté nationale tchadienne et son adjoint avaient été limogés et le commandant de la gendarmerie nationale et son adjoint démis de leurs fonctions.

L'avenir de la CEI inquiète la Chine

PÉKIN (AFP) — La Chine, qui a « digéré » avec pragmatisme l'effondrement de l'ex-URSS, demeure très préoccupée par les turbulences qui agitent la CEI dont l'avenir, selon Pékin, demeure « incertain ».

Toujours hantée par les risques de contagion sur son territoire, notamment auprès de ses minorités musulmanes, de l'éclatement de l'autre géant communiste, la Chine veut désormais renforcer ses relations avec ces jeunes États, notamment pour constituer une zone tampon entre elle et la Russie, estime-t-on de sources diplomatiques.

Dans un long et peu habituel commentaire daté de Moscou, l'agence Chine Nouvelle a estimé hier que « l'avenir de la CEI demeure incertain ».

« La CEI n'est ni une nation, ni une entité étatique, mais ne réussit pas à dire ce qu'elle est réellement », a ajouté cette agence.

« La question militaire reste un problème critique (et son) existence sera sans signification si elle ne parvient pas à résoudre ses conflits armés internes », a écrit l'agence officielle chinoise, évoquant notamment les affrontements dans le Caucase et le différend opposant la Russie à l'Ukraine sur la flotte de la mer Noire.

Un tel commentaire, soulignent les analystes, est destiné à réaffirmer *a contrario* que la Chine, sortie l'an dernier de l'isolement dans lequel l'Occident l'avait placée après l'écrasement du Printemps de Pékin, demeure stable.

Mentionnant même les « guerres économiques » qui font rage au sein de la CEI, en particulier avec la libération des prix en Russie, en janvier, Pékin veut aussi implicitement mettre en avant les succès du « socialisme aux caractéristiques chinoises ».

Jusqu'à présent, la Chine, qui veut faire contrepoids à l'écrasante puissance de la Russie au sein de la CEI, est restée toutefois très discrète dans le grand jeu diplomatique qui se déroule actuellement dans la Communauté, notamment dans les républiques musulmanes du sud.

Celles-ci ont déjà activement développé leurs relations avec l'Iran, le Pakistan et la Turquie.

Dans un premier temps, la Chine veut multiplier ses

relations économiques avec certaines de ses républiques, notamment le Kazakhstan, le Kirghizstan et le Tadjikistan voisins de l'immense région chinoise musulmane et turcophone du Xinjiang (nord-ouest).

Dans cette région riche en pétrole et en ressources naturelles, où le niveau de vie est généralement supérieur à celui des républiques voisines, Pékin redoute des troubles nationalistes.

La Chine a déjà ouvert des bureaux commerciaux et mis en place des comités de coopération économique afin de tenter d'assurer de nouveaux débouchés aux produits chinois.

Les relations économiques seront au centre de la visite à partir de lundi à Pékin du premier ministre du Kazakhstan Tere Scenko.

Pékin et Alma Ata, qui ont établi des relations diplomatiques en janvier, six mois après une discrète visite en Chine du président kazhak Nursultan Nazarbayev, ont déjà développé d'actifs échanges commerciaux, en particulier grâce à la voie ferrée reliant la capitale kazhak à celle du Xinjiang, Urumqi.

Les entretiens de M. Scenko, estime-t-on de sources diplomatiques, porteront aussi sur l'arsenal atomique du Kazakhstan, l'une des quatre républiques de la CEI (avec la Russie, l'Ukraine et la Belarus) à posséder des armes nucléaires.

Pour Pékin, qui avait scellé en mai 1989 la normalisation de ses relations avec Moscou, à l'issue de trente ans de brouille fondée, la question militaire et la présence de fusées nucléaires à ses portes demeure un vif motif d'inquiétude.

« Quatre millions de soldats et trente millions de membres de l'institution militaire sont considérés comme la «16ème» république de l'ex-Union soviétique et peuvent menacer la sécurité et la stabilité de la CEI », a estimé Chine Nouvelle.

Face à cette « grande confusion », selon l'expression employée en décembre dernier par le premier ministre Li Peng, la Chine a sensiblement renforcé depuis six mois son dispositif militaire et policier le long de ses 7000 km de frontières avec la CEI.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

PERSONNE BILINGUE (français, anglais) NIVEAU BACCALAURÉAT :

- Droit;
- Science politique ou économique;
- connaissance du japonais souhaitable.

Faire parvenir curriculum vitae :

Consulat Général du Japon
600, de La Gauchetière Ouest
Suite 1785
Montréal H3B 4L8

Dates d'entrevues et de test écrit seront ultérieurement communiqués aux candidats sélectionnés.

Office des communications sociales

Association catholique s'occupant de la promotion des valeurs chrétiennes dans les médias, dans une perspective d'aide à la formation du public et de collaboration avec les professionnels des communications.

Poste: directeur général ou directrice générale

Nature de la fonction:

Sous l'autorité du conseil d'administration, vous êtes responsable:

- du suivi et de la mise à jour des orientations, objectifs et politiques de l'organisme
- de la gestion des ressources humaines et financières
- des relations avec les médias et les différents partenaires sur la scène nationale et internationale

Qualifications requises:

- baccalauréat dans une discipline appropriée, de préférence en théologie
- expérience de cinq (5) ans dans le domaine des communications dont au moins trois (3) années dans des fonctions de direction
- connaissance des milieux ecclésiastiques et expérience d'engagement en Église
- maîtrise du français écrit et oral et bonne connaissance de l'anglais
- aptitudes pour les communications avec les intervenants du milieu, jugement, capacité de travailler en équipe, leadership, dynamisme, jugement sont des qualités recherchées.

Lieu de travail: le siège social est à Montréal

Entrée en fonction: juillet 1992

Le salaire offert se situe autour de 40 000 \$, selon les qualifications et l'expérience.

Faites parvenir votre curriculum vitae avant le 16 mars 1992 à:

Mme Rolanda Parrot (Direction O.C.S.)

1073, boulevard Saint-Cyrille ouest, Québec (Québec) G1S 4R5

AIMERIEZ-VOUS ACQUÉRIR UNE EXPÉRIENCE DE TRAVAIL STIMULANTE EN PÉDIATRIE DANS LE NORD DE L'ONTARIO?

Le Centre de Traitement pour enfants, South Porcupine, Ontario, est à la recherche d'une personne spécialisée en

ORTHOPHONIE

Le Centre offre des services aux enfants atteints de handicaps physiques ainsi que ceux qui éprouvent des problèmes sensori-moteurs.

Le Centre offre un petit programme scolaire ainsi que d'autres programmes dans ses locaux, sans oublier un programme régional détaillé offert par nos bureaux locaux répartis dans les districts de Cochrane et du Timiskaming.

Les thérapeutes effectuent l'évaluation, le traitement ainsi que l'élaboration de programmes, leur supervision et leur mise à jour; vont dans les maternités, les garderies, les salles de classe et prodigent même de la thérapie directement aux enfants. Les thérapeutes font partie d'une équipe multidisciplinaire et travaillent en étroite collaboration avec d'autres professionnels oeuvrant dans la communauté.

La personne choisie doit pouvoir devenir membre de son association professionnelle.

Le ou la titulaire du poste doit être bilingue.

SALAIRE:

- 40 132 \$ à 51 201 \$ (grille de 6 ans) niveau bachelier
- 40 377 \$ à 52 448 \$ (grille de 6 ans) niveau de la maîtrise (révisé rétroactivement au 1er avril 92)

Excellents avantages sociaux (soins dentaires, visuels, congés de maladie à long terme, RAO, REER), 4 semaines de vacances et une semaine supplémentaire à Noël, sans compter une excellente formation professionnelle.

Toute personne intéressée peut envoyer sa demande à la personne suivante:

ADMINISTRATRICE,

CENTRE DE TRAITEMENT POUR ENFANTS

C.P. 698, SOUTH PORCUPINE, ONTARIO P0N 1H0

Tél.: 1 (705) 235-3371

DES MILLIERS DE COEURS

à protéger



440 boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1400
Montréal (Québec) H2Z 1V7
Tél.: (514) 871-1551 ou 1-800-361-7650 (Siège social)
Télé.: (514) 871-1464

L'ALCOOL AU VOLANT

C'est criminel QU'ON SE LE DISE

An appui de votre journal à la campagne de la

Régie de l'assurance automobile du Québec

UQAM Le savoir universitaire, une valeur sûre!

Professeur-e substitut en modélisation des systèmes

Département des sciences biologiques

Sommaire de la fonction

- Enseignement aux trois cycles
- Recherche
- Service à la communauté

Exigences

- Ph.D. et formation postdoctorale
- Expérience de recherche appliquant la modélisation à l'un des domaines suivants:
 - gestion de l'environnement
 - dynamique des écosystèmes
 - interactions organisme-environnement
- Capacité d'enseigner certains des cours suivants:
 - écosystèmes
 - dynamique des écosystèmes environnementaux
 - écologie des communautés et des écosystèmes
 - biostatistiques

Date d'entrée en fonction: le 1^{er} juin 1992

Durée: contrat annuel renouvelable deux fois

Traitement: selon la convention collective SPUQ-UQAM

L'UQAM souscrit à un programme d'accès à l'égalité des femmes en emploi. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyen-ne-s canadien-ne-s et aux résident-e-s permanent-e-s.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir un curriculum vitae en français, daté et signé, incluant trois lettres de recommandation envoyées directement au département par le-la répondant-e avant le 21 mars 1992, à M. Michel Fournier, directeur, département des sciences biologiques, Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, succursale A, Montréal (Québec) H3C 3P8

Université du Québec à Montréal



Université de Montréal

Professeurs ou professeures en théologie

La Faculté de théologie cherche trois professeurs ou professeures réguliers.

POSTE 1 : Études pastorales (poste à plein temps)

Fonctions

Enseignement en praxéologie pastorale et en pastorale sociale aux trois cycles; recherche dans ces secteurs; direction de mémoires et thèses; contribution aux activités d'éducation permanente.

Exigences

Ph.D. en théologie-études pastorales (ou en voie d'obtention) ou l'équivalent, ou formation de cycles supérieurs en théologie-études pastorales et en sciences sociales; expertise en recherche-action et dans l'analyse des pratiques pastorales; expérience de l'enseignement (universitaire de préférence) et aptitudes pédagogiques; aptitudes pour le travail interdisciplinaire et le travail d'équipe; expérience de travail pastoral.

POSTE 2 : Théologie sacramentaire (poste à demi-temps)

Fonctions

Enseignement en théologie sacramentaire aux trois cycles; recherche dans cette discipline; formation des chercheurs et chercheuses ainsi que des spécialistes en intervention; direction de mémoires et thèses.

Exigences

Doctorat ou Ph.D. en théologie sacramentaire (ou en voie d'obtention) ou l'équivalent; formation spécialisée en théologie sacramentaire intégrant l'apport des sciences humaines; aptitudes particulières pour la recherche; expérience de l'enseignement (universitaire de préférence) et aptitudes pédagogiques.

POSTE 3 : Exégèse biblique (poste à demi-temps)

Fonctions

Enseignement en exégèse biblique (Ancien Testament — littérature prophétique) aux trois cycles; recherche dans cette discipline; formation des chercheurs et chercheuses; direction de mémoires et thèses.

Exigences

Doctorat ou Ph.D. en études bibliques (ou en voie d'obtention) ou diplômes jugés équivalents; formation en exégèse de l'Ancien Testament, de préférence dans la littérature prophétique; aptitudes particulières pour la recherche; expérience de l'enseignement (universitaire de préférence) et aptitudes pédagogiques.

Traitement

Selon la convention collective.

Date d'entrée en fonction

Le 1^{er} juin 1992.

Les personnes intéressées doivent acheminer leur curriculum vitae, copies de diplômes et les noms de trois personnes pour référence avant le 31 mars 1992 à:

M. Laval Létourneau, doyen

Faculté de théologie

Université de Montréal

C.P. 6128, succursale A

Montréal (Québec), H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

La crise actuelle est pire que celle de 62, dit Castro

LA HAVANE (Reuter) — La désagrégation de l'Union soviétique est pire pour Cuba que la crise des missiles en 1962, a déclaré le président Fidel Castro.

« Qu'est la Crise d'octobre (1962) comparée à la situation dans laquelle nous nous trouvons à la suite de la désintégration de l'Union soviétique », a estimé le Lider Maximo, dans une déclaration diffusée jeudi soir par la télévision nationale.

« C'est pire pour nous que la Crise d'octobre », a-t-il dit.

C'est la première fois que les médias officiels font état de ces propos, tenus en janvier à La Havane lors d'un récent colloque international — à huis clos — sur la crise des missiles de 1962.

Fidel Castro, 65 ans, a en outre déclaré qu'il n'avait pour le moment aucune intention de démissionner, malgré les nombreux problèmes résultant de l'effondrement de l'URSS, principal allié et soutien de Cuba pendant trente ans.

Il a démenti que la crise actuelle ait créé de profondes divergences au sein du gouvernement qu'il dirige.

« Des nuances d'opinions existent, qui ont été résolues par la discussion. Nous sommes parvenus à maintenir l'unité, qui est quelque chose de sacré », a-t-il dit.

Il a en outre révélé certains aspects inconnus de la longue alliance entre Cuba et l'Union soviétique, en disant que Moscou avait souvent critiqué les positions de La Havane.

« La théorie voulant que les Soviétiques nous utilisaient pour établir

leur contrôle sur le monde est une théorie fautive, sincèrement », a ajouté Fidel Castro.

« Les Soviétiques n'avaient rien à voir avec (notre) soutien aux mouvements révolutionnaires du Nicaragua ou d'ailleurs », a-t-il assuré.

« Vous ne pouvez pas imaginer les réprimandes énergiques que les Soviétiques nous envoyaient à propos de notre aide au mouvement révolutionnaire au Venezuela. Ils y étaient complètement opposés », a-t-il dit.

Selon lui, Moscou aurait également eu des réserves à propos de l'envoi par Cuba de milliers de soldats pour aider le gouvernement angolais en 1975.

Il a cependant reconnu que, par la suite, Moscou avait fourni des armes au gouvernement marxiste de Luanda et aux Cubains pour lutter contre les incursions de l'armée sud-africaine.

Soulignant que cette ère était révolue, Fidel Castro a semblé exclure toute nouvelle intervention militaire à l'extérieur.

« Notre internationalisme doit commencer maintenant par nous-mêmes. La mission internationaliste la plus importante que nous ayons à présent est de faire vivre notre révolution ».

« Aujourd'hui, notre tâche est de survivre », a-t-il dit.

Il a estimé que les États-Unis n'avaient pas l'intention de lancer une opération d'invasion contre Cuba, tout en disant qu'une telle attaque restait envisageable dans certaines circonstances.

Un référendum à hauts risques pour de Klerk

JOHANNESBURG (AFP) — Le président sud-africain Frederik de Klerk met sa carrière politique en jeu et fait courir de gros risques à la communauté blanche en la faisant voter sur la poursuite des négociations constitutionnelles avec la majorité noire, estimait jeudi plusieurs spécialistes de la vie politique sud-africaine.

Vingt-quatre heures après l'annonce de cette consultation que le journal de Johannesburg *The Star* annonce pour la mi-mars, le pr Albert Venter, de l'Université Afrikaans du Rand juge que « si de Klerk

perd, nous sommes dans de beaux draps. Il a pris une option à hauts risques en mettant sa popularité personnelle en jeu et les sondages d'opinion ont montré qu'il était personnellement plus populaire que son parti ». Selon lui, « si le Parti conservateur (CP, extrême-droite parlementaire) obtenait de 55 à 60 % des suffrages, cela serait considéré comme une déclaration de guerre civile par la population noire ».

Le pr David Welsh, de l'Université du Cap, estime qu'il s'agit d'une « stratégie à haut risque » et que si une alliance du Parti national (NP,

au pouvoir) de M. de Klerk et du Parti démocrate (DP, libéraux blancs) a des chances de remporter ce référendum « cela ne se fera pas à coup sûr ».

Selon M. Welsh, la campagne électorale qui va s'ouvrir avec la mise en vacances la semaine prochaine du Parlement tricaméral (pour les blancs, les Indiens et les Métis) va « diviser les Blancs » et être « l'une des plus violentes de l'histoire du pays ».

Le chef du CP, le pasteur Andreas Treunich, a demandé au gouvernement et au NP de jouer franc jeu

et posé ses conditions : une question honnête et claire au référendum, un vote sur la base des listes électorales existantes et — allusion au scandale au financement du parti zoulou Inkatha par le gouvernement — pas d'utilisation par le gouvernement de Pretoria de fonds secrets gouvernementaux.

Le risque est grand, pour M. de Klerk, de perdre par défaut si le CP, mécontent de l'intitulé de la question posée, choisit d'appeler ses sympathisants à boycotter le référendum. Ainsi, l'analyste politique Donald Simpson, qui estime, comme son collègue le pr Venter, que l'appel au référendum a « mis le pays au bord de la guerre civile », juge que si la question posée aux électeurs blancs est simplement « voulez-vous être représentés par le gouvernement à la CODESA » (Convention pour une Afrique du Sud démocratique, forum de négociations entre le gouvernement et les partis de la majorité noire), les Blancs n'iront pas voter.

Plusieurs analystes redoutent également l'influence sur le suffrage des Blancs de l'action des partis de la majorité noire, des Noirs toujours privés du droit de vote au niveau national.

Les partis noirs, à l'exception d>Inkatha, ont rejeté le référendum. Seuls les blancs y participeront. M. de Klerk leur avait promis, lors des élections générales réservées aux blancs de 1989, de les consulter sur tout changement constitutionnel. Il a indiqué mercredi devant le Parlement qu'il sonderait uniquement les blancs car le CP a mis en doute sa capacité à négocier avec les partis de la majorité noire en tant que représentant majoritaire des blancs.

Vendredi calme en Algérie

ALGER (AP) — Comme l'avait pronostiqué la veille Mohamed Boudiaf, président du Haut Comité d'État (HCE), hier a été une journée calme en Algérie et dans la capitale où aucun déploiement de forces de l'ordre n'a été constaté et où la prière a été paisible, contrairement aux semaines précédentes.

Ce deuxième vendredi depuis l'instauration de l'état d'urgence n'a été véritablement animé qu'à Tizi-Ouzou, capitale de la Kabylie à l'est d'Alger, où les fidèles se sont rendus nombreux dans les mosquées pendant que dans les bars de la ville, les conversations tournaient autour des chances de réussite du gouvernement Ghazali.

La composition du deuxième gouvernement du premier ministre n'était toujours pas connue en fin d'après-midi et nombre d'Algériens commençaient à s'interroger sur l'avenir même du « plan de relance » dont les moyens ne sont pas encore définis, malgré les appels lancés par les autorités aux pays du Golfe et à la CEE pour obtenir une assistance économique et financière.

Jeudi soir, intervenant sur Antenne 2, M. Boudiaf avait réitéré sa proposition d'un regroupement patriotique « seul capable de poser les véritables problèmes de l'Algérie », engagée, a-t-il souligné, dans « la voie de l'éco-

nomie de marché où l'investissement privé, national et étranger, auraient un grand rôle à jouer », l'État n'ayant qu'un « rôle de régulation ».

Pour sa part, Hocine Ait Ahmed, chef du Front des forces socialistes (FFS), a estimé, lors d'une interview publiée hier par le quotidien marocain *Al Itihad al-Ich-tiraki* (l'union socialiste), que la seule issue à la crise que traverse actuellement l'Algérie réside dans la formation d'un gouvernement national non partisan, l'élection d'une assemblée constituante et d'une loi électorale fondée sur la proportionnelle. « On ne peut régler les problèmes sociaux et économiques de l'Algérie sans le retour au processus démocratique », a-t-il dit.

Par ailleurs, commentant le chiffre — publié jeudi par le Front islamique du salut (FIS) — de 14 000 personnes arrêtées depuis début février — alors que le gouvernement fait état de 5000 « internés » — Mohamed Rezzag-Bara, secrétaire général de la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH), a estimé qu'il était vraisemblable. Il pourrait effectivement regrouper « toutes les personnes arrêtées » : celles présentées directement au parquet avec des poursuites judiciaires, celles interpellées pour un ou deux jours pour vérification et celles frappées de mesures d'internement administratif.

La Croatie envisage d'adhérer à l'ONU

NATIONS UNIES (Reuter) — La Croatie a informé hier les Nations unies de son intention de demander à terme son adhésion à l'organisation.

Ce sera quand les États-Unis et un nombre plus élevé de pays qu'actuellement — il y en a 45 aujourd'hui — auront reconnu la Croatie », a déclaré à Reuter le ministre croate des Affaires étrangères, Zvonimir Separovic.

Il a tenu ces propos après avoir rencontré le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, alors que se tenait une réunion du Conseil de sécurité consacrée à l'envoi d'une force de 14 000 casques bleus en Yougoslavie.

Le projet de résolution rencontre des difficultés en raison du coût d'un tel déploiement, estimé à 635 millions \$ pour la première année.

Les membres du Conseil débattaient aussi pour savoir si la résolution devait être ou non adoptée dans le cadre plus contraignant du chapitre VII de la Charte des Nations unies, afin d'éviter un retrait prématuré de la force d'interposition si l'une des parties changeait d'avis.

Certains membres du Conseil de sécurité ont dit poursuivre leurs consultations et se sont refusés à dire si le texte serait prêt à être voté avant la fin de la journée.

Le ministre croate a dit espérer que les États-Unis reconnaîtraient

son pays après le déploiement de la force de maintien de la paix de l'ONU.

Avant de demander officiellement son adhésion à l'ONU, la Croatie attendra qu'un consensus s'établisse au Conseil de sécurité et qu'une majorité des membres de l'Assemblée générale y soit favorable, a-t-il ajouté.

Il a déclaré au secrétaire général de l'ONU que Zagreb comptait envoyer à New York un officier de liaison pour faciliter les relations avec les Nations unies, tâche qu'il se propose de remplir lui-même.

Il a souhaité que les casques bleus soient déployés aussi vite que possible. « Nous craignons la possibilité d'une rupture du cessez-le-feu, qui tient, mais non sans difficultés ».

La Force de protection de l'ONU serait stationnée dans trois régions de Croatie où vivent de fortes communautés serbes (Slavonie occidentale, Slavonie orientale et Krajina), ainsi que dans certaines régions de Bosnie-Herzégovine.

Les Serbes vivant dans certaines régions de Croatie se sont soulevés après la proclamation d'indépendance de la Croatie et de la Slovénie le 25 juin.

Zvonimir Separovic a dit que les belligérants avaient été priés par l'ONU de loger une partie des casques bleus.

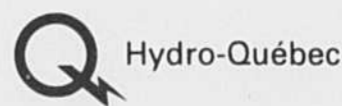
QUESTION DE 270 \$

Qu'est-ce qui se passe (encore!) sous la couverture?



REPONSE : ce n'est un secret pour personne! Garder son chauffe-eau bien au chaud économise énergie et argent. Une couverture isolante pour chauffe-eau vous fera économiser jusqu'à 270 \$ en 12 ans, soit la durée de vie moyenne de la couverture. Et si chacun faisait la même chose, cela représenterait une économie d'énergie suffisante pour chauffer l'eau de 145 000 foyers québécois pendant un an. C'est dire que, sous la couverture, se cachent souvent de grandes économies.

Pour plus de renseignements, composez ENERGIE à Montréal, ou 1 800 ENERGIE partout ailleurs au Québec. C'est aussi en nous efforçant de donner réponse à vos questions que nous vous donnons le meilleur de nous-mêmes.



Le meilleur de nous-mêmes

CHINE, THAÏLANDE, MALAISIE, SINGAPOUR

Découvrez l'Asie, en français, avec des spécialistes comme Gérard Cachat, prof. histoire, sp. Chine, Jules Nadeau, journaliste, auteur, sp. Hong Kong-Chine, Rachel Verdon, réalisatrice de télévision (R.C.).

Tout compris: avions, hôtels de luxe, repas, visites, guides franc., accomp., transferts, man. bag., autobus luxe, visas, toutes les taxes.

CHINE: MULTIPLES SPLENDEURS: 21 jours.

Hôtels luxe. Tout inclus sauf 3 à 5 repas (HK) et tx. aér. (98\$)..... 3575\$ +

THAÏLANDE, MALAISIE, SINGAPOUR: 22 jours

Hôtels luxe. Tout inclus sauf 11 repas et tx. aér. (89\$)..... 3795\$ +

Informations, brochures: MONY TOURS (514) 733-5396

5540, Côte-des-Neiges, Montréal H3T 1Y9 Permis du Québec

Quand l'amour ne suffit plus!...

Et que les questions restent sans réponses.

L'alternative est...

Château WESTMOUNT

Centre d'accueil pour personnes en perte d'autonomie

Une vie de Château au coeur de Westmount

Journée Portes Ouvertes samedi & dimanche

Programme de court séjour disponible

Un nouvel aménagement à prix exceptionnel (places limitées)

4860, boul. de Maisonneuve Ouest Westmount (Québec) H3Z 3G2
Inf.: 369-3000 487-9442

ÉDITORIAL

Quand la justice sort du Palais

LE SOMMET de la justice, qui a pris fin hier à Québec, a été utile et valable. C'est un exercice inédit, qui n'a pas son équivalent au Québec, probablement pas au Canada. Pour la première fois, de moins sur une aussi haute échelle, les professionnels de la justice, juges, avocats et notaires, ont discuté à la même table que les représentants socio-économiques et quelques porte-parole des justiciables. Si limités et encadrés soient-ils, ces échanges sont fort fructueux, ne serait-ce qu'en permettant à uns et aux autres de mesurer l'ampleur des problèmes et la difficulté de trouver des solutions qui agréent au plus grand nombre. En même temps, toutefois, de tels États généraux, dans un secteur si névralgique, élèvent les aspirations et suscitent des attentes que les responsables se doivent, par la suite, de combler ou de canaliser dans les meilleurs délais.

Il y a belle lurette que l'on parle de crise de la justice québécoise. Depuis des années, le besoin pressant se fait sentir d'une mise à jour, d'un *aggiornamento* qui garantisse aux citoyens que non seulement justice est rendue en tout et partout, mais que telle est la perception populaire. C'est loin d'être le cas. Scepticisme et cynisme dominant. Bien des propositions et suggestions ont été faites pour renverser cette tendance dangereuse. En septembre 1987, par exemple, le député péquiste Claude Filion, alors porte-parole de l'opposition officielle, réclamait un solide coup de barre pour rétablir un minimum de confiance. Cela, disait-il, peut prendre la forme d'états généraux. Un tel forum, en plus de constituer un « tonus » en soi pour un système qui veut revenir à l'excellence et à une plus forte crédibilité, permettrait l'échange d'idées et la concrétisation de diverses solutions aux problèmes de la justice au Québec.

Peu après son arrivée au ministère, en 1988, M. Gil Rémillard a saisi cette suggestion au vol. Aux prises avec un État qui n'a plus les moyens de ses politiques généreuses des décennies glorieuses, il a d'abord formé des groupes de travail, et les rapports (Macdonald, Guérin, Jasmin) ont servi de trames aux délibérations de cette semaine. Si l'on ajoute à cela le rapport Ouellette de 1987 sur les tribunaux administratifs, et qui prenait la poussière, le gouvernement a tout en main depuis des mois pour passer à l'action. Il a voulu le faire en associant tous les intervenants dans une démarche publique, y compris les juges relevant de sa compétence. De fait, comme le prétend l'Association des juristes de l'État (750 avocats et notaires à l'emploi du gouvernement), un certain nombre de décisions ont été mises sur la glace en attendant le super-show du Château Frontenac. Ce stratagème reste excusable s'il visait à donner plus de retentissement à un exercice aride et fastidieux et, surtout, si celui-ci est suivi de gestes précis et con-

crets, sans autres mesures dilatoires. Le problème de la justice québécoise, a souvent dit le ministre, c'est qu'elle n'est plus accessible aux citoyens moyens. Ils n'ont plus les ressources pour faire valoir leurs droits ou se défendre. Ils peuvent se rendre en Cour suprême et gagner leur cause, mais se retrouver ruinés. La justice est devenue hors de prix et, dans une société de droit comme la nôtre, ce n'est pas tolérable. Non seulement le système doit-il s'adapter aux réalités et besoins nouveaux, notamment issus des chartes de droits, mais le gouvernement ne peut rien faire de solide et durable sans la participation de tous ses partenaires, y compris les justiciables. Nécessité faisant loi, l'État étant à court de ressources, M. Rémillard a donc placé le sommet à l'enseigne d'une responsabilité à partager.

Dans cette optique bien contemporaine de déjudiciarisation, le ministre a dégagé et soumis des propositions qui

Il faut s'assurer qu'elle devienne plus accessible, simple et transparente

exigent peu d'argent et font appel, en contrepartie, à la médiation, la conciliation, l'arbitrage, et autres solutions dites douces. Si valable soit-elle, cette nouvelle approche a ses limites, comme plusieurs l'ont rappelé avec pertinence, d'autant qu'elle suscite des attentes démesurées, que la « justice douce » ne peut combler. En d'autres termes, sans un apport d'argent frais, des réformes claires et précises à grand renfort ne seront que poudre aux yeux. C'est le cas, éminemment, des changements suggérés à l'aide juridique et qui, selon toute vraisemblance, feront l'objet de tamisage en commission parlementaire, avant l'été.

En revanche, il y a des avenues à explorer qui, sans grands frais, peuvent contribuer à l'objectif d'une justice plus accessible et plus humaine. Par exemple, ainsi que l'a fait valoir le Conseil du statut de la femme, le Sommet était une occasion en or de faire justice aux femmes, en matière d'égalité, de violence, de sexisme, et autres dossiers sur lesquels les prises de position sont claires et font consensus. Comme l'a noté avec humour la juge Louise Otis, une femme juge ne coûte pas plus cher qu'un homme : c'est le même prix. Mais il y a beaucoup de chemin à parcourir — il n'y a que 9 % des juges féminins — avant d'aspirer à quelque égalité en ces matières. C'est un exemple, parmi tant d'autres, où le Sommet a pu faire miroiter des progrès spectaculaires, qui se heur-

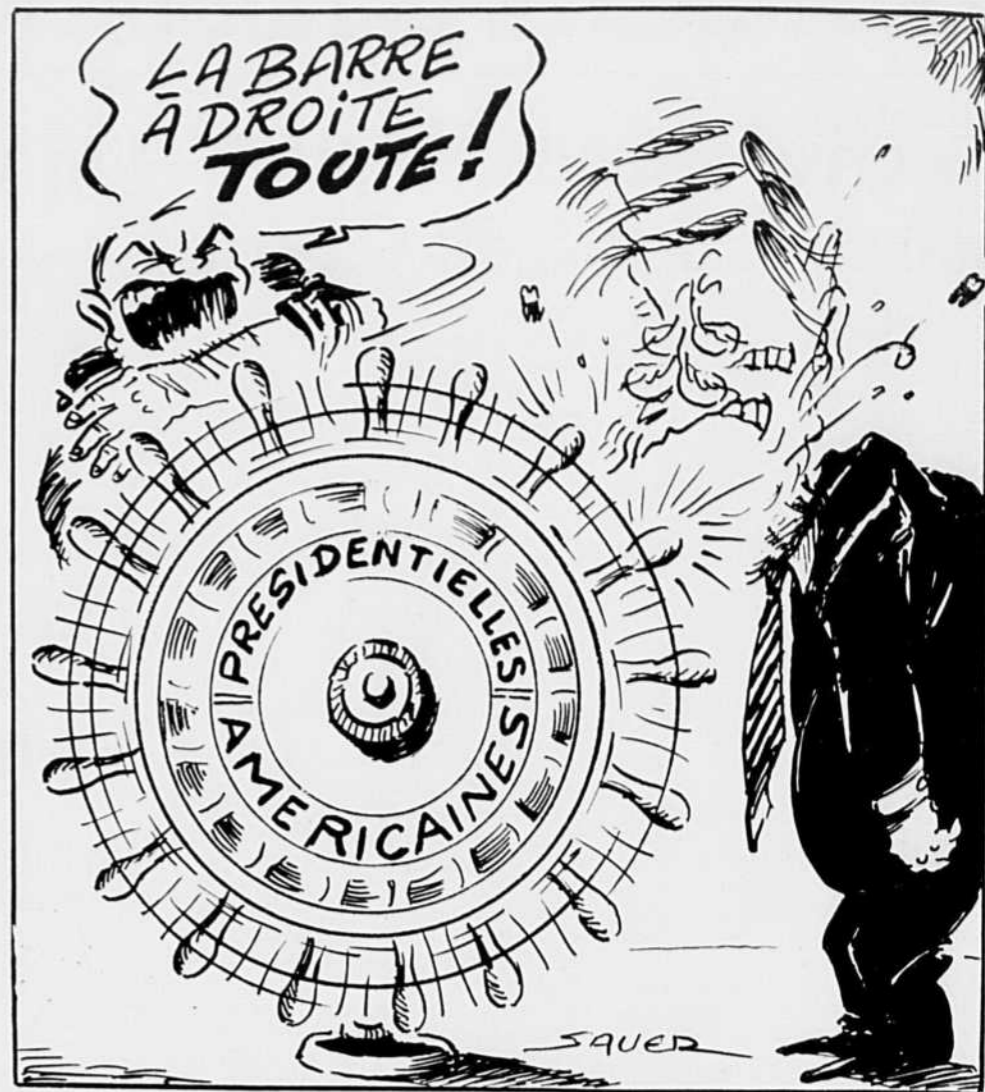
tent toutefois à des traditions lourdes et à des mentalités séculaires. Le même constat est valable pour les jeunes, les autochtones, et autres groupes démunis : beaucoup de belles paroles, peu de décisions concrètes, comme si, en partageant sa responsabilité, le gouvernement se déchargeait de la sienne comme gardien de l'intérêt public et dispensateur d'une justice équitable et accessible à tous, sans égard au compte en banque. Quant à la réforme des tribunaux administratifs (ou organismes parajudiciaires), il y a si longtemps qu'elle est en gestation qu'on n'ose croire qu'elle pointe enfin le bout du nez.

Ce n'est pas sans raison que le secrétaire général de la FTQ, M. Clément Godbout, a lancé que les non-juristes se sentaient, dans ce forum bien encadré et huilé, comme des dindes la veille de Noël. Des dindes aux dents bien aiguës, lui a rétorqué M. Rémillard. De fait, chaque intervenant et groupe a pu faire valoir des points de vue divergents, certains contestant même des consensus préalables. Mais tout s'est passé dans un contexte si poli et feutré qu'il pouvait ressortir l'impression, fautive, qu'il y avait ni urgence ni péril en la matière.

Aussi, il est à la fois inquiétant et rafraîchissant que ce soit un juge « externe » qui ait le plus vigoureusement brassé la cage. Inquiétant, parce que l'alerte générale aurait dû être sonnée autour de la table des délibérations, non à l'issue d'un banquet. Rafraîchissant, parce que le coup de semonce est venu du juge en chef du Canada, M. Antonio Lamer. L'inaccessibilité à la justice est « la plus nocive des pathologies » dont souffre le système québécois, dit sans ambages le juge en chef de la Cour suprême, en raison des délais endémiques et des coûts effrayants pour ceux qui ne sont pas assez pauvres pour avoir droit à l'aide juridique. Celle-ci, à moins de trouver de l'argent neuf, ne pourra être bonifiée qu'aux dépens d'autres programmes sociaux, la capacité de payer du contribuable ayant depuis longtemps atteint ses limites. Avec franchise, le juge Lamer pointe ses collègues du Barreau pour les délais judiciaires (qu'il avait traités de sida de la justice, dans un entretien avec LE DEVOIR, l'été dernier), reprochant même aux avocats de ne pas faire leur propre autocritique à cet égard. Avec lucidité, il conclut : Il ne suffit pas de savoir ce qu'il faudrait faire et de le vouloir, mais il faut le faire, tout de suite, si possible; sinon, il faut faire connaître notre volonté d'agir, dans les meilleurs délais, en s'engageant à prendre les moyens pour y arriver.

Mission accomplie ? Non, à accomplir. Il y a de l'espoir. Des jalons sont établis en vue d'une justice plus accessible, transparente et humaine. M. Rémillard a promis le respect intégral des engagements de cette semaine. Il faudra les suivre à la trace.

GILLES LESAGE



Daniel Latouche

La bonne question

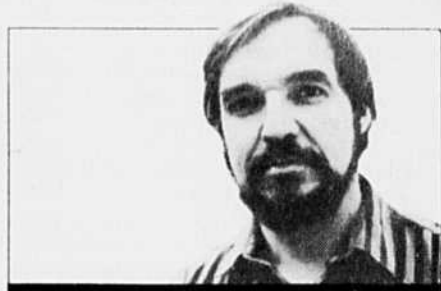
MAINTENANT que la poussière est retombée sur la déclaration de Davos, celle où Monsieur Bourassa nous informait de la question référendaire qu'il aimerait éventuellement poser à la population québécoise, il est grand temps d'y revenir pour en examiner les implications stratégiques. Dans un mois, on risque de l'avoir oubliée et dès que le Frère Tuck de la réforme constitutionnelle, l'époux on ne peut plus légitime de la Princesse Dobie, commencera à couler aux journalistes d'autres morceaux de son rapport magique, il sera trop tard pour en discuter.

À la manière du président Ford qui n'arrivait pas à marcher et à mâcher de la gomme en même temps, nous semblons incapables de discuter intelligemment de plus d'un aspect de la question constitutionnelle à la fois. À chaque semaine sa formule magique, comme si la constitution d'un pays n'était qu'une recette de cuisine : d'abord les oeufs, ensuite la farine, la pincée de sel, etc.

J'étais aux États-Unis lorsque la déclaration a été communiquée au bon peuple et j'ai immédiatement compris que quelque chose clochait dans l'interprétation qu'on en a donnée au Québec. L'unanimité des analystes, spécialistes et commentateurs a été totale. « Encore une autre divagation de Monsieur Bourassa », semble avoir été la réaction générale.

goût de répliquer qu'ils connaissent mal notre premier ministre, que celui-ci ne pense qu'à sa réélection, qu'il n'a aucun principe et ne croit à rien, enfin tout le discours connu. On se met alors à réfléchir à tous ces politiciens qui sont devenus de grands « hommes d'État », Adenauer et Churchill par exemple. Leur force véritable fut d'avoir aussi été de très bons tacticiens électoraux. Sans une telle habileté, ces individus n'auraient pu se maintenir au pouvoir aussi longtemps. Et sans cette durée, il n'y a pas de stratégie qui tienne.

Pierre Mendès-France et Michel Rocard ont passé leur vie à avoir des intuitions stratégiques géniales. Ce ne sont pas les idées qui leur manquaient, mais la capacité de les traduire en termes électoraux et terre-à-terre. Sur des registres idéologiques extrêmement différents, c'est une qualité que Roosevelt et Thatcher ont eue en commun. Ils ont laissé leur marque.



Le phénomène est difficile à expliquer, mais dès qu'on sort du Canada, tout devient d'une limpidité exemplaire. Le Québec, on en a la conviction, marche dans la même direction que l'Histoire, soit la réaffirmation du rôle de l'État-nation dans le cadre de vastes associations économiques; l'économie joue aujourd'hui le même rôle que la sécurité militaire et la défense jouaient il y a encore à peine 30 ans.

Contrairement à ce que l'on a pu craindre ou espérer à l'époque, la création d'associations de défense collective, l'OTAN et le Pacte de Varsovie par exemple, ont facilité la survie et même permis le développement des États-nations européens. C'est en abdiquant une partie de leur souveraineté militaire — et en 1950 on était convaincu qu'il s'agissait du morceau le plus important — que ces pays ont pu accentuer leurs différences nationales. Paradoxalement, ce sont les pays qui ont été forcés d'abandonner presque entièrement leur souveraineté militaire, l'Allemagne, le Japon et l'Autriche, qui ont le mieux réussi sur le plan économique.

POUR ne pas avoir compris le changement du cours de l'histoire, De Gaulle a insisté jusqu'à la fin pour que la France maintienne son indépendance militaire. Le résultat est qu'aujourd'hui ce pays est capable de construire des sous-marins nucléaires, mais est devenu une succursale de la Bundesbank.

Probablement que cela sera suffisant pour lui faire changer d'avis, mais si jamais le premier ministre du Québec allait de l'avant avec sa question référendaire, c'est avec enthousiasme que je voterai oui.

Si seulement nous pouvions avoir confiance en lui. Si seulement nous pouvions avoir la conviction qu'il ne se contentera pas de la mauvaise pizza constitutionnelle qu'on s'approprie à lui servir. Car voilà bien le hic. Le premier ministre sait ce qu'il a à faire. Il va même jusqu'à nous le préciser jusqu'à la moindre virgule. Ce qui lui manque, c'est le courage de suivre son propre chemin stratégique. Il préfère attendre que les erreurs tactiques de l'adversaire lui forcent la main.

Pensez-y un instant : notre premier ministre attend de voir quelle sera la riposte du sénateur Beaudoin ! C'est comme si à Waterloo, Wellington s'était contenté d'attendre la réaction du cuisinier de Napoléon.

LETTRES AU DEVOIR

Vivre dans la dignité

J'AI SUIVI attentivement les reportages que LE DEVOIR a consacrés à Nancy B. et à la lutte qu'elle mène pour assumer sa destinée. La vie est la notion-clé de mes propos et, avec elle, la qualité de vie dont une personne peut jouir. Tandis que les débats se font de plus en plus passionnés, il me semble évident toutefois qu'on ne tient pas compte d'un élément majeur. Si Nancy B. a gagné le droit de prendre la décision ultime, celle de vivre ou de ne plus vivre, on ne lui permet pas, et c'est le cas de nombreux Canadiens atteints d'un handicap semblable, d'effectuer les autres choix qui influenceraient directement sur la qualité de sa vie.

Depuis deux ans et demi, Nancy B. vit confinée dans l'austérité relative d'une chambre d'hôpital, à l'Hôtel-Dieu de Québec. Comme la plupart des Canadiens qui ont suivi son histoire, je ne connais pas les circonstances particulières de sa maladie, de sa paralysie et de son hospitalisation prolongée. Je conteste néanmoins les motifs invoqués pour justifier son séjour permanent dans un centre médical. D'après ce que je sais du syndrome de Guillain-Barré, son état n'est pas critique et elle ne présente de risque pour personne. Comment expliquer que, la plupart du temps, Nancy B. et les personnes comme elle continuent à vivre aujourd'hui dans des institutions déshumanisantes, et qu'on leur refuse la possibilité de mener une existence épanouissante dans leur propre collectivité ?

Je ne peux discuter la décision rendue par la Cour supérieure du Québec. Je me demande toutefois si Nancy B. l'aurait sollicitée avec tant de vigueur si elle avait eu l'entière liberté de vivre dans son propre milieu, avec toute l'assistance requise; si elle avait pu déterminer son propre mode d'existence, c'est-à-dire son lieu de résidence, sa formation et — oui, aussi ! — son cheminement de carrière; si elle avait pu choisir de rencontrer sa famille et ses amis quand elle le désire et non pas quand l'hôpital le juge opportun; choisir le menu et l'heure de ses repas plutôt que de se plier au régime d'une institution; et prendre simplement toutes ces décisions quotidiennes qui vont de soi pour le reste d'entre nous.

Les dilemmes comme celui-ci ne cessent d'être que lorsque la société — la communauté médicale et nos chefs politiques surtout — reconnaît qu'une existence pleinement vécue dans la collectivité, avec le soutien personnel et financier nécessaire, doit être le premier choix offert aux Nancy B. de ce monde. L'hospitalisation ne devrait être envisagée qu'en cas d'urgence médicale. Seule l'insertion dans la collectivité pourra améliorer la qualité de vie des personnes comme Nancy B., et c'est seulement alors, selon moi, qu'elles commenceront à

considérer le respirateur comme un dispositif libérateur plutôt qu'une géôle mécanique. Quand la vie a un sens, les appareils de ce type deviennent tout bonnement une autre nécessité, au même titre que l'eau et le pain.

Moi-même quadriplégique assisté d'un respirateur depuis l'âge de neuf ans, j'ai passé une bonne partie de mon existence dans des institutions comme celle où réside actuellement Nancy B. J'ai depuis déménagé dans la communauté. D'après mon expérience, qui je l'avoue humblement est assez étendue, les personnes comme Nancy B. reçoivent un appui très limité du milieu médical et de la société en général quand il s'agit de leur insertion dans la collectivité.

Les Canadiens semblent revendiquer de plus en plus le droit de mourir avec dignité. Je ne puis m'empêcher de me demander combien d'entre eux veulent véritablement le droit de vivre dans la dignité.

Gary McPherson
Edmonton, 21 janvier 1992

Les bonnes impressions

PAR QUI sont-ils désignés, ceux que les journaux présentent comme les « délégués du Québec » aux conférences itinérantes sur la constitution ? Qui représentent-ils en dehors d'eux-mêmes ? Qui au Québec a élu (qui élirait ?) le bourgeois Dufour, le sénateur De Bané et l'inclassable Hervieux-Payette pour qu'ils méritent le titre de « délégués » du Québec ?

Disons donc les choses comme elles sont. Tout ce branle-bas n'est en fait qu'une entreprise de propagande. Le gouvernement fédéral, surpris par la crudité des propos tenus

devant le cirque Spicer et inquiet du réel état d'esprit au Canada, a voulu corriger le tir et « donner l'impression » qu'au fond les Canadiens et les Québécois ne sont pas si loin de s'entendre.

Alors, qu'on imagine les mandarins de l'unité « nationale » ? « Organiser » des rencontres entre « gens biens » du Canada et du Québec, une sorte de forum oecuménique où l'on pourrait bien diverger d'opinion sur la question du sexe des anges mais sans jamais remettre en cause l'idée de l'existence de Dieu.

Du côté du Canada il fallait les « délégués » les mieux disposés envers le Québec, ceux qui risquaient le moins de dire tout haut ce que la majorité pense tout bas. Du côté du Québec, il fallait des fédéralistes peu fatigués, ceux dont on n'avait pas à craindre les sautes d'humeurs déplacées, bref de bons Canadiens-français « compréhensifs ».

Les bonnes impressions, c'est plus respectable et moins fatiguant que les mauvais sentiments. Bref, la raison du plus fort est toujours la meilleure, la tranquillité du bourgeois reste intacte, les apparences sont sauves et le sommeil du juste est pour bientôt.

Hermel Cyr
Hull, 26 janvier 1992

Sagesse proverbiale

« DONNEZ un poisson à quelqu'un, il aura de la nourriture pour un jour, apprenez lui à pêcher il se nourrira toute sa vie ».

Les dirigeants d'organismes d'aide internationale connaissent et se servent de ce proverbe à profusion dans leur discours. La sagesse et la limpidité de ce proverbe sont inattaquables, même j'oserais dire que l'évidence de son message en fait presque une vérité de La Palice. La mise en pratique de ce dicton semble être un défi insurmontable pour les dispensateurs des milliards \$ que constitue l'aide internationale.

Selon l'Unicef, dans son rapport 92 sur la situation des enfants dans le monde à la page 37, moins de 5 % de l'aide est consacrée à rendre les gens capable de pêcher i.e. pour l'alphabetisation et les soins de santé primaires. Si nous ajoutons les besoins essentiels que sont l'approvisionnement en eau, la planification familiale et l'enseignement secondaire nous atteignons alors les 9,3 % des budgets d'aide.

Le Canada selon l'Unicef octroie 5,2 % de son aide aux besoins essentiels. (Page 42, figure 12). C'est notre argent dont il s'agit et nous devons faire pression auprès de notre gouvernement pour que la portion allouée aux besoins essentiels des populations soit augmentée. Il faut réaménager le budget si nous souhaitons vraiment l'autonomie et l'auto-suffisance des populations pauvres.

André Désilets
Montréal, 29 janvier 1992

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice : LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef et directeur de l'information Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints Jean Francoeur, Michel Lecœur

Directeurs adjoints de l'information Pierre Cayouette, Jacques Chabot, Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS